SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2234 **20 octobre 2010**

SOMMAIRE

Aquaski Moselle a.s.b.l. 107215
Bärlu S.à r.l. 107220
Berimor Investments S.à r.l. 107214
Caledonia S.à r.l. 107218
Cameleon Concept S.à r.l. 107186
C.E.C.R.H. International S.A. 107220
C.E.C.R.H. International S.A. 107220
Celox S.A. 107221
Cross Falls Holding S.A. 107221
CR PropCo S.à r.l. 107186
Dandy Consult S.A. 107216
EagleHigh Luxembourg 107221
ECP International S.A. 107222
EK Medical S.à r.l. 107222
Element Six Abrasives S.A. 107222
Euroconfiserie et Alimentation S.A. 107223
European Foods Company 107221
Feel Safe by Guy Beck Sàrl 107226
Finalta S.A. 107223
Five and Fifth 107223
GEPRO1 S.A. 107224
Gero Investments Lux S.àr.l. 107224
GFI Group S.à r.l. 107224
Golden Gate S.A. 107225
Great German Offices 107225
Great German Offices B 107225
Great German Stores AZ 107224
Grocer Holding S.A. 107226
Hinricks S.A. 107226
Inmet Finance Company Sàrl 107226
Input Holdings Luxembourg 107222
Kaltlux 107214
Kingdom Holding 1 S.à r.l. 107219
Konya S.A. 107186
La Montagne de Beaulieu S.A. 107223
Lojas Americanas Overseas S.A. 107217
Lux Cinema Investments S.à r.l. 107223
L.V Transports 107225
Maritza S.A. 107224
M.D. Investments S.A. 107216
Netdata S.A. 107214
Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR 107216
P& B Investment S.à r.l. 107218
Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l. 107217
Société Lonigo S.A. 107215
Société Lonigo S.A. 107215
SR Portfolio Holding (C) S.à r.l. 107217
SR Portfolio Holding (C) S.à r.l. 107217
Structured Finance Management (Luxembourg) S.A. 107218
Structured Invest 107215
Styron S.à r.l. 107214
Val Formation Sàrl 107226

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Konya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.783.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010094982/12.

(100106425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Cameleon Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 13, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 123.035.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095261/11.

(100105682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

CR PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.419.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of August.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"HgCapital 5 (Nominees) Limited", a private limited company incorporated under the laws of England and Wales whose registered office is at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and which is registered with the Companies House under number 05650156, here represented by Mrs Rachel UHL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on August 2010;

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CR PropCo S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151419, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 February 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 March 2010 (number 654, page 31380) (the "Company"). The Articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of article 13.1 of the Articles:

First resolution

The sole shareholder decides to create the following new classes of shares in the share capital of the Company, with such rights and obligations as set forth in the Articles:

- new class "A" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A Shares");
- new class "B" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class B Shares");
- new class "C" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class C Shares");
- new class "D" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class D Shares"); and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- new class "E" shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class E Shares").

Second resolution

The sole shareholder decides to convert all the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares it holds in the share capital of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into (i) two thousand five hundred (2,500) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) two thousand five hundred (2,500) Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (iii) two thousand five hundred (2,500) Class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (iv) two thousand five hundred (2,500) Class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and (v) two thousand five hundred (2,500) Class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by eighty seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), by creating and issuing seventeen thousand five hundred (17,500) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A Shares"), seventeen thousand five hundred (17,500) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class B Shares"), seventeen thousand five hundred (17,500) new Class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), seventeen thousand five hundred (17,500) new Class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), and seventeen thousand five hundred (17,500) new Class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares", being together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares and the New Class D Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a total share premium of one million nine hundred twenty one thousand one euro (EUR 1,921,001.-).

The New Shares are then subscribed as follows:

a) Eight thousand ninety two (8,092) New Class A Shares, eight thousand ninety two (8,092) New Class B Shares, eight thousand ninety two (8,092) New Class C Shares, eight thousand ninety two (8,092) New Class D Shares and eight thousand ninety two (8,092) New Class E Shares to be subscribed by HgCapital 5 (Nominees) Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales whose registered office is at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and which is registered with the Companies House under number 05650156, being the sole existing shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of one million fifty seven thousand eight hundred twenty two euro (EUR 1,057,822.-) relating to the new shares subscribed by HgCapital 5 (Nominees) Limited is allocated as follows: forty thousand four hundred sixty euro (EUR 40,460.-) are allocated to the share capital of the Company and one million seventeen thousand three hundred sixty two euro (EUR 1,017,362.-) are allocated to the share premium account of the Company;

b) Five thousand nine hundred seventy six (5,976) New Class A Shares, five thousand nine hundred seventy six (5,976) New Class B Shares, five thousand nine hundred seventy six (5,976) New Class C Shares, five thousand nine hundred seventy six (5,976) New Class D Shares and five thousand nine hundred seventy six (5,976) New Class E Shares to be subscribed by Advent Casa 2008 (Cayman) Limited, having its registered address at Maples Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, being a new shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of six hundred three thousand eight hundred seventy five euro (EUR 603,875.-) relating to the new shares subscribed by Advent Casa 2008 (Cayman) Limited is allocated as follows: twenty nine thousand eight hundred eighty euro (EUR 29,880.-) are allocated to the share capital of the Company and five hundred seventy three thousand nine hundred ninety five euro (EUR 573,995.-) are allocated to the share premium account of the Company;

c) One thousand four hundred (1,400) New Class A Shares, one thousand four hundred (1,400) New Class B Shares, one thousand four hundred (1,400) New Class C Shares, one thousand four hundred (1,400) New Class D Shares and one thousand four hundred (1,400) New Class E Shares to be subscribed by HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, having its registered address at Hansaallee 84, 60323 Frankfurt, Germany, registered in the commercial register of the lower court of Frankfurt under HR B 52410, being a new shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred forty one thousand four hundred seventy euro (EUR 141,470.-) relating to the new shares subscribed by HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH is allocated as follows: seven thousand euro (EUR 7,000.-) are allocated to the share capital of the Company and one hundred thirty four thousand four hundred and seventy euro (EUR 134,470.-) are allocated to the share premium account of the Company;

d) Nine hundred forty nine (949) New Class A Shares, nine hundred forty nine (949) New Class B Shares, nine hundred forty nine (949) New Class C Shares, nine hundred forty nine (949) New Class D Shares and nine hundred forty nine (949) New Class E Shares to be subscribed by Intermediate Capital Investments Limited, having its registered address at 20 Old Broad Street, London, EC2N 1DP, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number 2327070, being a new shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of ninety five thousand eight hundred ninety six euro (EUR 95,896.-) relating to the new shares subscribed by Intermediate Capital Investments Limited is allocated as follows: four thousand seven hundred forty five euro (EUR 4,745.-) are allocated

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

to the share capital of the Company and ninety one thousand one hundred fifty one euro (EUR 91,151.-) are allocated to the share premium account of the Company;

e) Six hundred thirty three (633) New Class A Shares, six hundred thirty three (633) New Class B Shares, six hundred thirty three (633) New Class C Shares, six hundred thirty three (633) New Class D Shares and six hundred thirty three (633) New Class E Shares to be subscribed by ICG European Fund 2006 S.A., having its registered address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B121235, being a new shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of sixty three thousand nine hundred sixty five euro (EUR 63,965.-) relating to the new shares subscribed by ICG European Fund 2006 S.A. is allocated as follows: three thousand one hundred sixty five euro (EUR 3,165.-) are allocated to the share capital of the Company and sixty thousand eight hundred euro (EUR 60,800.-) are allocated to the share premium account of the Company; and

f) Four hundred fifty (450) New Class A Shares, four hundred fifty (450) New Class B Shares, four hundred fifty (450) New Class C Shares, four hundred fifty (450) New Class D Shares and four hundred fifty (450) New Class E Shares to be subscribed by SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, having its registered address at Tannenweg 14, 61440 Oberursel, Germany, registered in the commercial register of the lower court of Bad Homburg under HR B 10519, being a new shareholder of the Company. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of forty five thousand four hundred seventy three euro (EUR 45,473.-) relating to the new shares subscribed by SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH is allocated as follows: two thousand two hundred fifty euro (EUR 2,250.-) are allocated to the share capital of the Company and forty three thousand two hundred twenty three euro (EUR 43,223.-) are allocated to the share premium account of the Company.

Therefore, the global contribution of two million eight thousand five hundred one euro (EUR 2,008,501.-) for the New Shares will be allocated as follows: eighty seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) are allocated to the share capital of the Company and one million nine hundred twenty one thousand one euro (EUR 1,921,001.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder and the above subscribers (being collectively hereafter referred to as the "Shareholders") decide to amend Article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall henceforth read as follows:

" **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by

- Twenty thousand (20,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
- Twenty thousand (20,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
- Twenty thousand (20,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
- Twenty thousand (20,000) class "D" shares (the "Class D Shares"); and
- Twenty thousand (20,000) class "E" shares (the "Class E Shares");

each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and the rights and obligations set out in these Articles.

The Class A to E Shares are together referred to as the "Shares", and the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders", and each a "Shareholder".

5.2 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be reserved and attached to the holders of such Shares and be at the free disposal of the Company and its Board of Managers.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, without prejudice of article 5.8.

5.4 Without prejudice to other provisions which may be contained in the Shareholders Agreement, in case of a capital increase or any other issuance of new Shares of any class, the existing Shareholders are entitled (but not obliged to) to subscribe on a pro rata basis for the relevant class of Shares to the extent they already hold Shares of such class. Each Shareholder undertakes to waive its aforementioned right to subscribe for new Shares upon the joint request of the Investors' Manager and the Institutional Co-Investor. Such waiver of the subscription right can only be requested by the Investors' Manager and the Institutional Co-Investor together if:

5.4.1 the Board has agreed that new Shares shall be issued to a third party, which is not an affiliate of a Shareholder within the meaning of sections 15 et seq. German Stock Corporation Act ("AktG") or a fund jointly managed with any of the Shareholders or in the case of the Hg Investors/Nominee, a fund managed by entities directly or indirectly controlled by HgCapital LLP, UK (a "Third Party"), in compensation for the acquisition of an enterprise (irrespective of whether such acquisitions are executed by way of a share and/or an asset deal), and all Shareholders are diluted in the same proportion; or

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

5.4.2 if a Shareholder is unable or unwilling to pay to the Company the subscription price payable for the issuance of the new Shares and Additional Debt Instruments in accordance with article 5.6 below within twenty (20) Business Days following a respective notice by either the Investors' Manager or the Board.

5.5 Any issue of Shares is conditional on the new Shareholder entering into an adherence agreement to be bound by the terms of the Shareholders Agreement, if any (unless it is already a party to this Shareholders Agreement).

5.6 In the case of an increase of the Company's share capital and if requested by the Investors' Manager, the right of a Shareholder to subscribe to new Shares in accordance with articles 5.4 and 5.5 above can only be exercised by such Shareholder if and to the extent the respective Shareholder subscribes on a pro rata basis all other Additional Debt Instruments in the course of the capital increase and as notified by the Investors' Manager.

5.7 The Investors' Manager undertakes to inform the remaining Shareholders about any intended or required capital increase and the intended issue of new Shares and Additional Debt Instruments in the Company without undue delay providing for all necessary documents hereto, including a confirmed fairness opinion of the auditors of the Company with respect to the fair market valuation prior to such issuance of the Shares and the proposed amount of subscription including, if any, a premium (Ausgabepreis einschließlich eines etwaigen Agio) and the proposed pro rata consideration received by the Company in return for each newly issued Shares.

5.8 Without prejudice to the applicable legal provisions, any issue of new Shares to a Third Party requires the prior written unanimous approval of the Shareholders if the pro rata consideration received by the Company in return for each newly issued Share (including any premium), is worth less than 80 per cent of the then current fair market value of a Share prior to such issuance.

5.9 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.10 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of classes of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding.

5.11 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in this article 5), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

5.12 Upon the repurchase of the shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.13 The shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law."

Fifth resolution

The Shareholders decide to fully restate the Articles of the Company, without changing the corporate object of the Company, in order to include specific provisions regarding the transfer of shares in the Company and new provisions relating to the management of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name.

There is formed a private limited liability company under the name "CR PropCo S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") as well as to any other entity or person, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration.

The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by

- Twenty thousand (20,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
- Twenty thousand (20,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
- Twenty thousand (20,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
- Twenty thousand (20,000) class "D" shares (the "Class D Shares"); and
- Twenty thousand (20,000) class "E" shares (the "Class E Shares");

each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and the rights and obligations set out in these Articles.

The Class A to E Shares are together referred to as the "Shares", and the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders", and each a "Shareholder".

5.2 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be reserved and attached to the holders of such Shares and be at the free disposal of the Company and its Board of Managers.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, without prejudice of article 5.8.

5.4 Without prejudice to other provisions which may be contained in the Shareholders Agreement, in case of a capital increase or any other issuance of new Shares of any class, the existing Shareholders are entitled (but not obliged to) to subscribe on a pro rata basis for the relevant class of Shares to the extent they already hold Shares of such class. Each Shareholder undertakes to waive its aforementioned right to subscribe for new Shares upon the joint request of the Investors' Manager and the Institutional Co-Investor. Such waiver of the subscription right can only be requested by the Investors' Manager and the Institutional Co-Investor together if:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

5.4.1 the Board has agreed that new Shares shall be issued to a third party, which is not an affiliate of a Shareholder within the meaning of sections 15 et seq. German Stock Corporation Act ("AktG") or a fund jointly managed with any of the Shareholders or in the case of the Hg Investors/Nominee, a fund managed by entities directly or indirectly controlled by HgCapital LLP, UK (a "Third Party"), in compensation for the acquisition of an enterprise (irrespective of whether such acquisitions are executed by way of a share and/or an asset deal), and all Shareholders are diluted in the same proportion; or

5.4.2 if a Shareholder is unable or unwilling to pay to the Company the subscription price payable for the issuance of the new Shares and Additional Debt Instruments in accordance with article 5.6 below within twenty (20) Business Days following a respective notice by either the Investors' Manager or the Board.

5.5 Any issue of Shares is conditional on the new Shareholder entering into an adherence agreement to be bound by the terms of the Shareholders Agreement, if any (unless it is already a party to this Shareholders Agreement).

5.6 In the case of an increase of the Company's share capital and if requested by the Investors' Manager, the right of a Shareholder to subscribe to new Shares in accordance with articles 5.4 and 5.5 above can only be exercised by such Shareholder if and to the extent the respective Shareholder subscribes on a pro rata basis all other Additional Debt Instruments in the course of the capital increase and as notified by the Investors' Manager.

5.7 The Investors' Manager undertakes to inform the remaining Shareholders about any intended or required capital increase and the intended issue of new Shares and Additional Debt Instruments in the Company without undue delay providing for all necessary documents hereto, including a confirmed fairness opinion of the auditors of the Company with respect to the fair market valuation prior to such issuance of the Shares and the proposed amount of subscription including, if any, a premium (Ausgabepreis einschließlich eines etwaigen Agio) and the proposed pro rata consideration received by the Company in return for each newly issued Shares.

5.8 Without prejudice to the applicable legal provisions, any issue of new Shares to a Third Party requires the prior written unanimous approval of the Shareholders if the pro rata consideration received by the Company in return for each newly issued Share (including any premium), is worth less than 80 per cent of the then current fair market value of a Share prior to such issuance.

5.9 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.10 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of classes of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding.

5.11 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in this article 5), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

5.12 Upon the repurchase of the shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.13 The shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

6. Shares indivisibility.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law and of a Shareholders' Agreement and the remaining provisions of article 7 are without prejudice to such legal requirements.

7.3 Except for the permitted transfers set out in article 7.4 hereafter (the "Permitted Transfers"), no Non-Hg-Investor shall transfer any Shares or transfer any interest in any Shares without the prior written consent of the Investors' Manager.

7.4 Without prejudice to the Shareholders' Agreement, the following transfers are Permitted Transfers:

7.4.1 transfers in accordance with article 8 (Drag Along);

7.4.2 transfers in accordance with article 9 (Tag Along);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

7.4.3 any transfer of Shares by the Institutional Co-Investor to one of its direct or indirect affiliates within the sense of section 15 AktG; and

7.4.4 any transfer of Shares by ICG to one of its direct or indirect affiliates within the sense of section 15 AktG.

7.5 No Non-Hg-Investor shall be entitled to create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist any charge, mortgage, pledge, encumbrance, hypothecation or assignment or other agreement or arrangement having the effect of conferring security over its Shares without the prior written consent of the Investors' Manager.

7.6 Article 5.5 shall apply mutatis mutandis to any transfer of Shares.

7.7 With the exception of any transfer pursuant to a realisation of investments, on any transfer of Shares by a Shareholder, such Shareholder must also transfer any Additional Debt Instruments it holds to the transferee of the Shares so that the proportion that such Shareholder's investment in Shares bears to the Shareholder's investment in Additional Debt Instruments immediately prior to the transfer of Shares remains the same following such transfer.

8. Drag-along.

8.1 If the Hg Investors, also through the Nominee, wish to sell and transfer all or any of their Shares and/or the Additional Debt Instruments held by the Nominee on their behalf to any bona fide third party who must not be an affiliated enterprise of the Hg Investors within the meaning of sections 15 et seq. of the AktG and must be dealing at arm's length with the Hg Investors ("Drag-Along-Buyer"), then the Hg Investors may require all other Shareholders ("Drag-Along-Shareholders") to sell and transfer a proportion of their Shares (in each case of the respective class of Shares the Hg Investors wishes to sell) and/or Additional Debt Instruments, as the case may be, equal to the Investor Proportion (as defined below) ("Dragged Securities") on the same terms ("Drag-Along-Right").

8.2 To exercise a Drag-Along Right, the Investors' Manager, shall send to each other Shareholder without undue delay a written notice (a "Drag-Along Notice") containing (i) the name and address of the Drag-Along-Buyer, (ii) the offered purchase price per Share, (iii) the offered purchase price per Additional Debt Instrument, (iv) the terms of payment, (v) any other terms and conditions of the Drag-Along-Buyer's offer and (vi) the number of Shares that the Hg Investor wishes to sell, the proportion that these Shares bear to the total number of Shares held by the Hg Investor (the "Investor Proportion").

8.3 Within 30 Business Days of receipt of the Drag-Along-Notice (or on such later date as is specified in the Drag-Along Notice up to a maximum of 60 Business Days after receipt of the Drag-Along-Notice), each Drag-Along-Shareholder shall sell its Dragged Securities to the Drag-Along-Buyer (i) on the same terms and conditions as the Hg Investors sell their Drag-Along Securities to the Drag-Along Buyer and on terms not less favourable than set out in the Drag-Along Notice and (ii) subject to the disposal by the Hg Investors being completed within 60 Business Days (but, for the avoidance of doubt, the Drag-Along-Shareholder shall have the right to further participate in the Drag-Along sale if the disposal is not completed within 60 Business Days).

8.4 Each Shareholder undertakes to take all actions necessary for a sale to the Drag-Along-Buyer after the exercise of the Drag-Along Right, according to the provisions of this article 8. The Investors' Manager is (as security for the performance of all Shareholders' obligations under the Drag-Along Right) hereby appointed as the true and lawful attorney of all Shareholders for the purposes of the acceptance of the offer contained in the Drag-Along Notice and to execute the transfer of the Dragged Securities. The Investors' Manager is obliged to inform all Shareholders at least ten (10) Business Days before accepting the offer contained in the Drag-Along Notice about its intention to accept the offer and to execute the transfer of the Dragged Securities. The Investors' Manager shall provide all Shareholders with an executed version of the share purchase agreement, the closing documentation and any other ancillary documents without undue delay after its respective execution. The Board of Managers shall upon the effective date of the transfer of the Dragged Securities (which, for the avoidance of doubt, shall not take place prior to receiving the purchase price by the relevant Drag-Along Shareholders) cause the Drag-Along-Buyer to be registered:

8.4.1 in the Company's register of Shareholders as the holder of any Shares being transferred; and

8.4.2 in any other applicable register of Additional Debt Instruments to the extent such Additional Debt Instruments are being transferred.

The purchase price shall be distributed in accordance with and pursuant to the order as set out in article 20.4 to the extent the respective subparagraphs in article 20.4 are applicable.

8.5 If due to the act or omission of the Drag-Along-Buyer or the Hg Investors the transfer is not completed within 60 Business Days of receipt of the Drag-Along-Notice, then each DragAlong-Shareholder shall no longer be obliged to sell or transfer its Shares or Additional Debt Instruments in accordance with that Drag-Along Notice and any sale, transfer or other action implemented or carried out in relation to the Drag-Along-Right shall be rewound at the Hg Investors' cost (it being understood as transaction costs and not as lost profits or alike).

9. Tag-along.

9.1 If the Hg Investors, through the Nominee, intend to sell all or any of their classes of Shares and/or Additional Debt Instruments held by the Nominee on their behalf to any bona fide third party who must not be an affiliated enterprise of the Hg Investors within the meaning of sections 15 et seq. of the AktG or a fund managed or permanently advised by an entity directly or indirectly controlled by HgCapital LLP, UK, then the Investors' Manager will without undue delay provide

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

a notice in writing to the other Shareholders ("Tag-Along-Shareholders") to inform them about the intended sale and the substantial terms of such sale ("Tag-Along-Notice").

With respect to the contents of such Tag-Along-Notice, article 8.2 above shall apply mutatis mutandis.

9.2 Within 30 Business Days of receipt of the Tag-Along-Notice, each Tag-Along-Shareholder may request the Investors' Manager in writing that a proportion of its Additional Debt Instruments equal to the Investor Proportion and a proportion of its Shares equal to the Investor Proportion ("Tag Securities") may also be sold on the same terms and conditions as the Hg Investors but not on terms and conditions less favourable than set out in the Tag-Along Notice (the "Tag-Along-Right").

9.3 If a Tag-Along-Shareholder fails to notify the Investors' Manager in writing within 30 Business Days after receipt of the Tag-Along-Notice of his intention to sell the Tag Securities, it can no longer demand the sale of his Tag Securities to the buyer named in the Tag-Along-Notice.

9.4 Articles 9.1 to 9.3 shall not apply if the Hg Investors and/or Nominee intend to sell and/or transfer all or any of their Shares and/or Additional Debt Instruments held by the Hg Investors or the Nominee to any other entity being an affiliated enterprise of the Hg Investors within the meaning of sections 15 et seq. AktG or a fund managed or permanently advised by an entity directly or indirectly controlled by HgCapital LLP, UK.

9.5 Article 8.4 first paragraph with the exception of the second sentence and article 8.5 shall apply mutatis mutandis with regard to a tag-along sale.

10. Change of control.

10.1 The Shareholders agree that if prior to an Exit Event

10.1.1 either the Hg Investors or the Nominee, or

10.1.2 the Institutional Co-Investor, or

10.1.3 the direct or indirect affiliate within the sense of section 15 of the AktG to whom either the Hg Investors or the Nominee or the Institutional Co-Investor have transferred their Shares,

are no longer directly or indirectly controlled by their current ultimate group parent entity (i.e. HgCapital LLP and Advent International Corporation (Boston, USA)), the respective other Shareholders (for the avoidance of doubt including Management Investors) shall be entitled to sell and transfer its entire legal or economic interest in the Company to the third party acquirer (being any party not directly or indirectly controlled by HgCapital LLP or Advent International Corporation (Boston, USA)) at the same conditions the indirect transfer has occurred, but at least at fair market value. Article 11.7 shall apply in this case.

10.2 The Shareholders agree that the rights of the Hg Investors, also through the Nominee, of the Institutional Co-Investor, and of ICG under the Articles to transfer Shares to one of their direct or indirect affiliates within the sense of section 15 of the AktG shall not be misused to frustrate any right of the respective other Shareholders under the Articles.

Chapter III. - Management

11. Management.

11.1 The Company is managed by five or more manager(s) appointed by a resolution taken by the majority of the Shareholder(s) divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers", being the non-Luxembourg based managers and "Category B Managers" being the Luxembourg based managers (without prejudice to other designations of the managers used in the Articles). They will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers" or the "Board"). The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

11.2 The Investors' Manager shall also have the right by written notice to the Board of Managers of the Company to nominate for appointment one of the managers as chairman of the Board and the Board shall elect such nominee as chairman.

11.3 The ERISA Investor is entitled by giving written notice to the Company to nominate for appointment or removal a list of candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint/remove one (1) person of their choice as a manager of the Board (the "ERISA Director"). The Shareholders are obliged to procure the appointment or removal of an ERISA Director by Shareholders' resolution in accordance with the Law and the Articles without undue delay after receipt of such notification. If the ERISA Investor has exercised its right to cause the appointment of an ERISA Director, the ERISA Director shall be one of the five managers and shall be deemed to be an Hg Director.

11.4 In addition to the ERISA Director, the Investors' Manager is entitled by giving written notice to the Company to nominate for appointment or removal:

11.4.1 a list of candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint/remove two (2) persons of its choice as managers of the Board (each such manager appointed being an "Hg Director", and together with the ERISA Director, being collectively the "Hg Directors"), and

11.4.2 any such number of managers of the Board requires to procure that a majority of the total members of the Board from time to time have been appointed by the Hg Investors. Article 11.3 second sentence shall apply mutatis mutandis.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

11.5 The Institutional Co-Investor is entitled by giving written notice to the Company to nominate for appointment or removal a list of candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint/remove one (1) person of its choice as manager of the Board (the "Advent Director"). Article 11.3 second sentence shall apply with respect to the Advent Director mutatis mutandis. The Institutional Co-Investor shall have, in addition, the right to appoint one (1) observer to attend the meetings of the Board.

11.6 The Investors' Manager shall have the right to nominate for appointment one or more additional managers and/or observers to attend meetings of the Board. ICG shall receive the agenda for each meeting of the Board and may request from the Investors' Manager to be invited as an observer to meetings of the Board if there are agenda items which reasonably are of interest for them as determined in good faith by ICG.

11.7 If, prior to an Exit Event, the Hg Investors or the Nominee are no longer directly or indirectly controlled by their current ultimate group parent entity as referred to above, the Institutional Co-Investor shall also be entitled to require the appointment and removal of any such member or members of managers of the Board required to procure that a majority of the total members of the Board from time to time have been appointed by the Institutional Co-Investor and article 11.4.2 shall then not apply. Article 11.3 second sentence shall apply mutatis mutandis.

12. Powers of the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

12.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

13. Representation of the company.

Towards third parties, the Company shall be bound either (i) by the joint signature of any two managers, whereof at least one Category A Manager and one Category B Manager or (ii) by the sole signature of any Category B Manager or (iii) by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Category B Manager.

14. Delegation and Agent of the board of managers.

14.1 Any manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.2 Any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

15. Meeting of the board of managers.

15.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any manager and will be held in Luxembourg, as often as required by the interest of the Company. Each manager shall be entitled to require that a meeting of the Board of Managers be convened. Each manager shall receive written notice of all meetings of the Board of Managers setting forth all items of the agenda at least five days on which banks in Luxembourg and Germany are generally open for business ("Business Days") in advance, except that no notice is required if all of the Board members present or represented waive the notice requirement in writing.

15.2 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least a majority of its members appointed from time to time is present or represented, two of which must be Hg Directors, with the presence of at least one Category B Manager. If such quorum is not achieved, a second Board of Managers meeting can be summoned on ten Business Days' notice at which the same quorum requirements apply. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes cast, including at least the favourable vote of one Category B Manager.

15.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

15.4 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a resolution process shall be carried out in case of urgency only and provided that no managers has opposed in writing such adoption of written resolution. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

15.5 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

15.6 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

16. Reserved powers of the board.

16.1 Without prejudice to any other provisions of the Shareholders Agreement or any legal requirements in relation to such matters being approved by shareholders' meeting, the following business acts regarding any Group Company require the prior written (including telefax and e-mail) approval of the Board of Managers:

16.1.1 the amendment of articles of association of any Group Company (to the exclusion of the Company), other than as contemplated by the Shareholders Agreement or the Subscription Agreement;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.1.2 approving the transfer of any Shares (whether legally or beneficially) in the capital of any Group Company or the price at which any such transfer occurs (including the fair value of any transfer);

16.1.3 registering any transfer of Shares, equity certificates or loan notes, if any;

16.1.4 the increase and decrease of the share capital and the issuance of new shares, share reorganisations such as the issue of new share classes or options for the acquisition of shares other than as contemplated by the Shareholders Agreement or the Subscription Agreement;

16.1.5 allocation of profits to reserve and release or partial release of reserves;

16.1.6 corporate restructurings including the merger with a company other than a Group Company or any other transformation or reorganisation law measures;

16.1.7 commencing a winding up or liquidation of a Group Company and the discontinuance or change in any material respect of the general nature of the business carried out by it on the date hereof;

16.1.8 the adoption of a business plan in respect of the Group, including the financial and investment plan for the forthcoming fiscal year (the "Business Plan") and any variation in such Business Plan or the assumptions on which it is based;

16.1.9 the acquisition, sale or encumbrance of enterprises or of participations therein and the acquisition of any interest (whether on its own behalf or as nominee) in the share or loan capital or instruments convertible into the share capital of any corporation;

16.1.10 the creation, variation, extension or taking over of third party liabilities, in particular suretyships, guarantees, stock exchange transactions and futures transactions in excess of EUR 50,000 in a single transaction and in excess of EUR 250,000 in aggregate in a fiscal year or any other speculative transactions which are non-routine in nature in excess of EUR 50,000 in a single transaction and in excess of EUR 250,000 in aggregate in a fiscal year;

16.1.11 taking up and granting loans or other borrowings in excess of a nominal value of EUR 50,000 in a single transaction and in excess of EUR 250,000 in aggregate in a fiscal year unless expressly provided for in the loan agreements;

16.1.12 appointment or removal of auditors, except for the statutory auditor if any, and for the independent auditor when its appointment is required by law;

16.1.13 change of accounting policies except the regular exploitation of commercial and tax law options (Ausnutzung handelsrechtlicher und steuerlicher Wahlrechte);

16.1.14 concluding, changing or terminating service or employment agreements with a manager of the Group and/or, to the extent this remuneration exceeds EUR 100,000 p.a., any managing director or key employee of a Group Company.

16.1.15 giving notice of any variation to, or waiving any provision of, or right under, and amendment of the Subscription Agreement by the Buyer;

16.1.16 the issuance or transfer of loan notes or loan instruments with a similar commercial effect;

16.1.17 any distribution of dividends or distribution of any other kind;

16.1.18 the sale or public offer of a Group Company;

16.1.19 the sale of assets (except for sales within the scope of ordinary business) at a total volume exceeding EUR 100,000 in each case and in aggregate EUR 250,000 in any fiscal year;

16.1.20 initiation of proceedings before governmental courts or arbitration courts at a value of the matter in dispute exceeding EUR 100,000 and the conclusion of a settlement in any such proceedings;

16.1.21 making any material variation to, or waiving any condition of any loan agreements to which a Group Company is a party or refinancing any sums lent under such loan agreements;

16.1.22 conclusion, change or termination of contracts providing for a term of more than two (2) years and providing for an obligation of a Group Company of more than EUR 100,000 in any fiscal year;

16.1.23 conclusion, change or termination of contracts with any of the Casa Reha Group companies in excess of EUR 25,000 in a single case and in excess of EUR 50,000 in aggregate in any fiscal year;

16.1.24 the making of any capital commitment by any Group Company in excess of EUR 100,000 in a single case and in excess of EUR 300,000 in aggregate in any fiscal year;

16.1.25 acquisition, sale and encumbrance of real property and real property-like rights, furthermore the creation of hereditary building rights and disposal thereof;

16.1.26 the establishment and dissolution of branches;

16.1.27 the conclusion, change or termination of pension agreements;

16.1.28 appointing or removal of any person as a managing director of any Group Company;

16.1.29 entering into, materially varying or terminating any transaction or arrangement (whether or not constituting a contract and including, without limitation, any gift or loan and including the giving of any board or other consent or approval under any service agreement):

(a) with any of the managers; or

(b) with relatives within the meaning of section 15 German Fiscal Code (Abgabenordnung) of the managers of the Group; or

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(c) with a company in which a manager or any such person under (b) above has an interest,

except for any transaction for which a provision is made in a service or employment agreement or which constitutes a variation of such service or employment agreement not exceeding a benefit in money's worth (geldwerter Vorteil) of EUR 10,000 per annum;

16.1.30 engaging any advisers for a one time or annual fee in excess of EUR 100,000; and

16.1.31 establishing, varying or terminating any profit sharing scheme for any officer or employee which in aggregate is in excess of EUR 250,000 in any fiscal year or grant in any financial year a bonus payment in excess of EUR 25,000 to any individual employee or director of any Group Company.

16.2 The business acts referred to in articles 16.1.1 to 16.1.19 require in addition to the approval by the Board the approval of at least two Hg Directors in the relevant Board meeting. The business acts listed under articles 16.1.1, 16.1.6 or 16.1.12 and, in relation to the Company only also articles 16.1.5 and 16.1.17, in addition require the approval of the Advent Director in the relevant Board meeting.

16.3 Except for business acts listed under articles 16.1.1, 16.1.6 or 16.1.12 and, in relation to the Company only also articles 16.1.5 and 16.1.17, the aforementioned business acts do not require prior approval of the Board, if there were already approved within the scope of a Business Plan.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

17. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

17.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

17.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

17.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

17.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital always including the consent of the Institutional Co-Investor and of the Hg Investors, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

18. Business year.

18.1 The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19. Distribution right of shares.

19.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

19.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 17.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class E Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class D Shares).

19.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

19.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

20. Dissolution and Liquidation.

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

20.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20.4 All liquidation proceeds available for distribution shall be allocated as follows:

20.4.1 first, to the repayment of any loans of the Company, if any; and then

20.4.2 from any remainder, to the repayment of all Additional Debt Instruments, if any, plus any accrued and unpaid interest/yield; and then

20.4.3 any excess proceeds from an Exit Event shall be allocated to the Shareholders pro rata to their participation in the Company.

Chapter VII. - Applicable law

21. Applicable law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

22. Definitions.

Additional Debt Instruments	Means all finance instruments other than Shares (whether equity or debt, including shareholder loans, preferred or convertible equity certificates and/or loan notes) that may be subscribed by the Shareholders in accordance with the provisions of the Shareholders Agreement.
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent it constitutes available distributable amounts in accordance with the Law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) – (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent it constitutes available distributable amounts in accordance with the Law

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

	L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.
Business Days	Means days on which banks in Luxembourg and Germany are generally open for business.
Cancellation Value Per Share	Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.
Casa Reha	Means Casa Reha Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B129797, as its address or name may change from time to time.
Casa Reha Group	Means Casa Reha and its subsidiaries undertakings and participations from time to time.
Exit Event	Means a Sale, or a PropCo Sale or other exit event (including without limitation the winding up of the Company).
Group	Means the Company and its subsidiary undertakings and participations from time to time (and each is a "Group Company").
HCB	Means HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, having its registered address at Wiesenau 2, 60323 Frankfurt, Germany, registered in the commercial register of the lower court of Frankfurt under HR B 52410, as its address or name may change from time to time.
Hg Directors	Means the ERISA Director and the managers appointed pursuant to nomination by the Hg Investors from time to time, each being an Hg Director.
Hg Investor(s)	Means: 1. HgCapital 5 L.P. ("ERISA Investor"), having its registered address at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, acting through its manager Hg Pooled Management Ltd.; 2. HgCapital 5 Executive Co-Invest L.P., having its registered address at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, acting through its manager Hg Pooled Management Ltd.; and 3. HGT L.P., having its registered address at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, acting through its manager Hg Pooled Management Ltd.; as their address or name may change from time to time. Whether investing directly in the Company or via a Nominee.
ICG	Means ICG European Fund 2006 S.A., having its registered address at 412F, Route d'Esch L-1030 Luxembourg, registered in Luxembourg under number B121235 ("ICG EF") and Intermediate Capital Investments Limited, having its registered address at 20 Old Broad Street, London, EC2N 1DP, United Kingdom, registered in the United Kingdom under number 2327070 ("ICIL"), as their address or name may change from time to time.
Institutional Co-Investor	Means Advent Casa 2008 (Cayman) Limited, having its registered address at Maples Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, as its address or name may change from time to time.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.
Investment Vehicle	Means HCB and SOHELA.
Investors' Manager	Means Hg Pooled Management Ltd., having its registered address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, as its address or name may change from time to time.
Management Investors	Means HCB and SOHELA (and each a "Management Investor").
Nominee	Means HgCapital 5 (Nominees) Limited, having its registered address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, as its address or name may change from time to time.
Non-Hg Investors	Means the Institutional Co-Investor, HCB, SOHELA and ICG.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

PropCo	Means any German entity to be acquired or established by the Company.
PropCo Sale	Means a sale of individual or all PropCos or the assets held by such PropCos.
Sale	Means the sale of all or materially all of the Shares and/or materially all assets and liabilities of the Group.
Shareholders' Agreement	Means any shareholders' agreement, which may from time to time be entered into between the Company and its Shareholders.
SOHELA	Means SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, having its registered address at Tannenweg 14, 61440 Oberursel, Germany, registered in the commercial register of the lower court of Bad Homburg under HR B 10519, as its address or name may change from time to time.
Subscription Agreement	Has the meaning given to it in the Shareholders Agreement.
Total Cancellation Amount	Shall be an amount determined by the Board and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Sixth resolution

As a consequence of the restatement of the Articles of the Company, the Shareholders resolve to remove, with immediate effect, François Champon from his mandate as manager of the Company.

The Shareholders decide to grant discharge to the former manager of the Company for the execution of his mandate. Such discharge will be confirmed at the time of the annual general meeting of the shareholders to be held in 2011.

Seventh resolution

The Shareholders decide to appoint, with immediate effect and for an undetermined period, Mrs. Nadia Dziwinski, an existing manager of the Company as Hg Director and category B manager, and to appoint as new managers of the Company, with immediate effect and for an undetermined period:

- Philipp Schwalber, born on 19 February 1974 in Breisgau, Germany, with professional address at Flat E, 22 Westbourne Gardens, London W2 5PU, United Kingdom, as ERISA Director and category A manager,

- Eric Oellerer, born on 16 August 1970 in Sydney, Australia, with professional address at 3, Salvatorstrasse, 80333 Munich, Germany, as Hg Director and category A manager,

- Manfred Wiehl, born on 26 September 1942 in Pfullingen, Germany, with professional address at 7, Am Geisberg, 97618 Hohenroth, Germany, as the Advent Director and Chairman of the Board, and category A manager, and

- Dirk van de Maat, born on 08 January 1964 in Ahaus, Germany, residing at Wiesenau 2, 60323 Frankfurt / Main, Germany, as category A manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

"HgCapital 5 (Nominees) Limited", une société à responsabilité limitée de droit anglais dont le siège social est situé au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et qui est immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 05650156, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée en août 2010;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "CR PropCo S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151419, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 février 2010, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 2010 (numéro 654, page 31380) (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit, et conformément aux dispositions de l'article 13.1 des Statuts:

Première résolution

L'associé unique décide de créer les catégories de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts:

- des nouvelles parts sociales de catégorie "A" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A");

- des nouvelles parts sociales de catégorie "B" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B");

- des nouvelles parts sociales de catégorie "C" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C");

- des nouvelles parts sociales de catégorie "D" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D"); et

- des nouvelles parts sociales de catégorie "E" ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E").

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes qu'il détient dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune en (i) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, en (ii) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, en (iii) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, en (iv) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune et en (v) deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,-EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à cent mille euros (100.000,-EUR), par la création et l'émission de dix sept mille cinq cents (17.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A"), dix sept mille cinq cents (17.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), dix sept mille cinq cents (17.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (1,EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"), dix sept mille cinq cents (17.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), et dix sept mille cinq cents (17.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C et les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale d'un million neuf cent vingt et un mille un euros (1.921.001,-EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a) huit mille quatre vingt douze (8.092) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, huit mille quatre vingt douze (8.092) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, huit mille quatre vingt douze (8.092) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, huit mille quatre vingt douze (8.092) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et huit mille quatre vingt douze (8.092) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par HgCapital 5 (Nominees) Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais dont le siège social est situé au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Uni et qui est immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 05650156, et étant le seul associé existant de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total d'un million cinquante sept mille huit cent vingt deux euros (1.057.822,-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par HgCapital 5 (Nominees) Limited est alloué comme suit: quarante mille quatre cent soixante euros (40.460,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et un million dix sept mille trois cent soixante deux euros (1.017.362,EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

b) cinq mille neuf cent soixante seize (5.976) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, cinq mille neuf cent soixante seize (5.976) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, cinq mille neuf cent soixante seize (5.976) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, cinq mille neuf cent soixante seize (5.976) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et cinq mille neuf cent soixante seize (5.976) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par Advent Casa 2008 (Cayman) Limited, ayant son siège social au Maples Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et étant un nouvel associé de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de six cent trois mille huit cent soixante quinze euros (603.875,-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par Advent Casa 2008 (Cayman) Limited est alloué comme suit: vingt neuf mille huit cent quatre vingt euros (29.880,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et cinq cent soixante treize mille neuf cent quatre vingt quinze euros (573.995,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

c) mille quatre cent (1.400) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, mille quatre cent (1.400) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, mille quatre cent (1.400) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, mille quatre cent (1.400) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et mille quatre cent (1.400) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, ayant son siège social à Hansaallee 84, 60323 Francfort, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de la cour inférieure de Francfort sous le numéro HR B 52410, et étant un nouvel associé de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de cent quarante et un mille quatre cent soixante dix euros (141.470,-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH est alloué comme suit: sept mille euros (7.000,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et cent trente quatre mille quatre cent soixante dix euros (134.470,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

d) neuf cent quarante neuf (949) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, neuf cent quarante neuf (949) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, neuf cent quarante neuf (949) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, neuf cent quarante neuf (949) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et neuf cent quarante neuf (949) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par Intermediate Capital Investments Limited, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres, EC2N 1DP, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 2327070, et étant un nouvel associé de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de quatre vingt quinze mille huit cent quatre vingt seize euros (95.896,-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par Intermediate Capital Investments Limited est alloué comme suit: quatre mille sept cent quarante cinq euros (4.745,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et quatre vingt onze mille cent cinquante et un euros (91.151,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société;

e) six cent trente trois (633) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, six cent trente trois (633) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, six cent trente trois (633) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, six cent trente trois (633) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et six cent trente trois (633) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par ICG European Fund 2006 S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121235, étant un nouvel associé de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de soixante trois mille neuf cent soixante cinq euros (63.965,-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par ICG European Fund 2006 S.A. est alloué comme suit: trois mille cent soixante cinq euros (3.165,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et soixante mille huit cents euros (60.800,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société; et

f) quatre cent cinquante (450) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, quatre cent cinquante (450) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, quatre cent cinquante (450) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, quatre cent cinquante (450) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D et quatre cent cinquante (450) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E devant être souscrites par SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, ayant son siège social à Tannenweg 14, 61440 Oberursel, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de la cour inférieur de Bad Homburg sous le numéro HR B 10519, étant un nouvel associé de la Société. De telles nouvelles parts sociales seront payées par voie d'apport en numéraire. Le montant total de quarante cinq mille quatre cent soixante treize euros (45.473,-EUR) liés aux nouvelles parts sociales souscrites par SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH est alloué comme suit: deux mille deux cent cinquante euros (2.250,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et quarante trois mille deux cent vingt trois euros (43.223,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Par conséquent, l'apport total de deux millions huit mille cinq cents un euros (2.008.501,-EUR) pour les Nouvelles Parts Sociales sera alloué comme suit: quatre-vingt sept mille cinq cents euros (87.500,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et un million neuf cent vingt et un mille un euros (1.921.001,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des apports a été produite devant le notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Quatrième résolution

Par suite des résolutions précédentes, l'associé unique et les souscripteurs ci-dessus (ensemble désignés ci-après comme les "Associés") décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions prises ci-dessus, qui sera dorénavant lu comme suit:

" **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,-EUR) représenté par:

- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), et
- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,-EUR), et les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie A à E sont désignées collectivement comme les "Parts Sociales", et les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés» et chacun comme un "Associé".

5.2 Tout montant d'une prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui sera réservée et attachée aux détenteurs de telles Parts Sociales et à la libre disposition de la Société et de son Conseil de Gérance.

5.3 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts, sans préjudice des dispositions de l'article 5.8.

5.4 Sans préjudice d'autres dispositions qui pourraient être contenues dans un Pacte d'Associé, en cas d'augmentation du capital social ou toute autre émission de nouvelles Parts Sociales d'une catégorie, les Associés existants ont le droit (mais ne sont pas obligés de) de souscrire sur une base proportionnelle à la catégorie de Parts Sociales pertinente dans la mesure où ils détiennent déjà des Parts Sociales dans cette catégorie. Tout Associé s'engage à renoncer à ce droit de souscrire aux nouvelles Parts Sociales, à la demande conjointe du Gérant des Investisseurs et du Co-Investisseur Institutionnel. Une telle renonciation à ce droit de souscription ne pourra être demandée par le Gérant des Investisseurs ensemble avec le Co-Investisseur Institutionnel que si:

5.4.1 le Conseil de Gérance a décidé que de nouvelles Parts Sociales seraient émises à une tierce partie, qui n'est pas un affilié d'un Associé au sens des sections 15 et suiv. de la Loi Allemande sur les Sociétés de Capitaux ("AktG") ou un fonds géré conjointement avec n'importe lequel des Associés, ou dans le cas des Investisseurs Hg/du Nominee, un fonds géré par des entités contrôlées directement ou indirectement par HgCapital LLP, UK (un "Tiers"), en compensation de l'acquisition d'une entreprise (indépendamment du fait que de telles acquisitions soient exécutées par le biais d'acquisitions de part sociale et/ou d'actif), et que tous les Associés soient dilués dans la même mesure; ou

5.4.2 si un Associé est incapable ou ne souhaite pas payer à la Société le prix de souscription exigible pour l'émission des nouvelles Parts Sociales et des Instruments de Dette Additionnels conformément à l'article 5.6 ci-dessous dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant une notification appropriée délivrée par le Gérant des Investisseurs ou le Conseil de Gérance.

5.5 Toute émission de Parts Sociales est conditionnelle au fait pour le nouvel Associé d'entrer dans un acte d'adhésion afin d'être lié par les termes du Pacte d'Associés, s'il y en a (à moins qu'il soit déjà partie à ce Pacte d'Associés).

5.6 Dans le cas d'une augmentation du capital social de la Société et si cela est requis par le Gérant des Investisseurs, le droit pour un Associé de souscrire à de nouvelles Parts Sociales conformément aux articles 5.4 et 5.5 ci-dessus peut seulement être exercé par un tel Associé si et dans la mesure où cet Associé souscrit, sur une base proportionnelle, à tout autre Instrument de Dette Additionnel en même temps que l'augmentation de capital et tel que notifié par le Gérant des Investisseurs.

5.7 Le Gérant des Investisseurs s'engage à informer les autres Associés de toute augmentation de capital prévue ou requise et de l'émission prévue de nouvelles Parts Sociales et d'Instruments de Dette Additionnels par la Société sans délai excessif en fournissant tous documents nécessaires y relatifs, y compris une opinion des auditeurs de la Société concernant l'évaluation de la valeur de marché avant une telle émission des Parts Sociales et le montant des souscriptions proposé y compris, s'il y en a, une prime (Ausgabepreis einschliesslich eines etwaigen Agio) et la proposition de contre-partie proportionnelle reçue par la Société en retour de chaque nouvelle Part Sociale émise.

5.8 Sans préjudice des dispositions légales applicables, toute émission de nouvelles Parts Sociales à un Tiers requiert l'approbation écrite préalable unanime des Associés si la contrepartie proportionnelle reçue par la Société en échange de toute nouvelle Part Sociale émise (en ce compris toute prime d'émission), est d'une valeur inférieure à 80 pour cent de la juste valeur de marché à ce moment d'une Part Sociale préalablement à cette émission.

5.9 La Société peut procéder à un rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.10 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Sociales émises dans de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de catégories de Parts Sociales devront être réalisés en ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie E). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, encore des Parts Sociales de Catégorie B; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, encore des Parts Sociales de Catégorie C; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, encore des Parts Sociales de Catégorie D; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, encore des Parts Sociales de Catégorie E.

5.11 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à cet article 5), les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie pertinente détenue par eux et annulée.

5.12 Dès le rachat des Parts Sociales d'une catégorie déterminée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

5.13 Les parts sociales ainsi rachetées seront immédiatement annulées conformément aux exigences de la Loi.

Cinquième résolution

Les Associés décident de refondre entièrement les Statuts de la Société, sans modifier l'objet social de la Société, afin d'inclure les nouvelles dispositions liées aux transferts des parts sociales dans la Société, ainsi qu'à la gérance de la Société, qui se liront dorénavant lu comme suit:

"Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination.

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CR PropCo S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ainsi qu'à toute autre entité ou personne physique, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante; et

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000 EUR) représenté par:

- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), et
- Vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1-EUR), et les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie A à E sont désignées collectivement comme les "Parts Sociales", et les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et chacun comme un "Associé".

5.2 Tout montant d'une prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui sera réservée et attachée aux détenteurs de telles Parts Sociales et à la libre disposition de la Société et de son Conseil de Gérance.

5.3 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts, sans préjudice des dispositions de l'article 5.8.

5.4 Sans préjudice d'autres dispositions qui pourraient être contenues dans un Pacte d'Associé, en cas d'augmentation du capital social ou toute autre émission de nouvelles Parts Sociales d'une catégorie, les Associés existants ont le droit (mais ne sont pas obligés de) de souscrire sur une base proportionnelle à la catégorie de Parts Sociales pertinente dans la mesure où ils détiennent déjà des Parts Sociales dans cette catégorie. Tout Associé s'engage à renoncer à ce droit de souscrire aux nouvelles Parts Sociales, à la demande conjointe du Gérant des Investisseurs et du Co-Investisseur Institutionnel. Une telle renonciation à ce droit de souscription ne pourra être demandée par le Gérant des Investisseurs ensemble avec le Co-Investisseur Institutionnel que si:

5.4.1 le Conseil de Gérance a décidé que de nouvelles Parts Sociales seraient émises à une tierce partie, qui n'est pas un affilié d'un Associé au sens des sections 15 et suiv. de la Loi Allemande sur les Sociétés de Capitaux ("AktG") ou un fonds géré conjointement avec n'importe lequel des Associés, ou dans le cas des Investisseurs Hg/du Nominee, un fonds géré par des entités contrôlées directement ou indirectement par HgCapital LLP, UK (un "Tiers"), en compensation de l'acquisition d'une entreprise (indépendamment du fait que de telles acquisitions soient exécutées par le biais d'acquisitions de part sociale et/ou d'actif), et que tous les Associés soient dilués dans la même mesure; ou

5.4.2 si un Associé est incapable ou ne souhaite pas payer à la Société le prix de souscription exigible pour l'émission des nouvelles Parts Sociales et des Instruments de Dette Additionnels conformément à l'article 5.6 ci-dessous dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant une notification appropriée délivrée par le Gérant des Investisseurs ou le Conseil de Gérance.

5.5 Toute émission de Parts Sociales est conditionnelle au fait pour le nouvel Associé d'entrer dans un acte d'adhésion afin d'être lié par les termes du Pacte d'Associés, s'il y en a (à moins qu'il soit déjà partie à ce Pacte d'Associés).

5.6 Dans le cas d'une augmentation du capital social de la Société et si cela est requis par le Gérant des Investisseurs, le droit pour un Associé de souscrire à de nouvelles Parts Sociales conformément aux articles 5.4 et 5.5 ci-dessus peut seulement être exercé par un tel Associé si et dans la mesure où cet Associé souscrit, sur une base proportionnelle, à tout autre Instrument de Dette Additionnel en même temps que l'augmentation de capital et tel que notifié par le Gérant des Investisseurs.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

5.7 Le Gérant des Investisseurs s'engage à informer les autres Associés de toute augmentation de capital prévue ou requise et de l'émission prévue de nouvelles Parts Sociales et d'Instruments de Dette Additionnels par la Société sans délai excessif en fournissant tous documents nécessaires y relatifs, y compris une opinion des auditeurs de la Société concernant l'évaluation de la valeur de marché avant une telle émission des Parts Sociales et le montant des souscriptions proposé y compris, s'il y en a, une prime (Ausgabepreis einschliesslich eines etwaigen Agio) et la proposition de contre-partie proportionnelle reçue par la Société en retour de chaque nouvelle Part Sociale émise.

5.8 Sans préjudice des dispositions légales applicables, toute émission de nouvelles Parts Sociales à un Tiers requiert l'approbation écrite préalable unanime des Associés si la contrepartie proportionnelle reçue par la Société en échange de toute nouvelle Part Sociale émise (en ce compris toute prime d'émission), est d'une valeur inférieure à 80 pour cent de la juste valeur de marché à ce moment d'une Part Sociale préalablement à cette émission.

5.9 La Société peut procéder à un rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.10 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de catégories de Parts Sociales devront être réalisés en ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie E). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, encore des Parts Sociales de Catégorie B; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, encore des Parts Sociales de Catégorie C; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, encore des Parts Sociales de Catégorie D; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, encore des Parts Sociales de Catégorie E.

5.11 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à cet article 5), les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie pertinente détenue par eux et annulée.

5.12 Dès le rachat des Parts Sociales d'une catégorie déterminée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

5.13 Les parts sociales ainsi rachetées seront immédiatement annulées conformément aux exigences de la Loi.

6. Indivisibilité des parts sociales.

Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi et le respect des dispositions contenues dans un Pacte d'Associés, et les dispositions du présent article 7 sont sans préjudice du respect des exigences légales.

7.3 Sous réserve des transferts autorisés définis à l'article 7.4 ci-après (les "Transferts Autorisés"), aucun Investisseur Non-Hg ne transfèrera de Parts Sociales ou tout intérêt sur une Part Sociale sans le consentement écrit préalable du Gérant des Investisseurs.

7.4 Sans préjudice des dispositions d'un Pacte d'Associés, les transferts suivants sont des Transferts Autorisés:

7.4.1 les transferts effectués en conformité avec l'article 8 (Sortie Obligatoire);

7.4.2 les transferts effectués en conformité avec l'article 9 (Sortie Conjointe);

7.4.3 tout transfert de Parts Sociales par le Co-Investisseur Institutionnel à l'un de ses affiliés directs ou indirects au sens de la section 15 AktG; et

7.4.4 tout transfert de Parts Sociales par ICG à l'un de ses affiliés directs ou indirects au sens de la section 15 AktG.

7.5 Aucun Investisseur Non-Hg n'aura le droit de créer, d'être d'accord pour créer, d'autoriser la création ou de permettre qu'il subsiste une charge, une hypothèque, un gage ou toute autre sûreté, d'hypothéquer ou de transmettre ou de conclure tout accord ou arrangement ayant pour effet de conférer une sûreté sur ses Parts Sociales sans l'accord écrit préalable du Gérant des Investisseurs.

7.6 L' article 5.5 s'applique mutatis mutandis à tout transfert de Parts Sociales.

7.7 Sous réserve de tout transfert effectué suivant une réalisation des investissements, lors de tout transfert de Parts Sociales par un Associé, un tel Associé doit aussi transmettre tout Instrument de Dette Additionnel qu'il détient au cessionnaire des Parts Sociales de sorte que la proportion de Parts Sociales par rapport aux Instruments de Dette

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Additionnels détenus par un tel Associé immédiatement avant le transfert des Parts Sociales, reste identique après ce transfert.

8. Sortie obligatoire.

8.1 Si les Investisseurs Hg, agissant également par le Nominee, envisagent de vendre et céder tout ou partie de leurs Parts Sociales et/ou de leurs Instruments de Dette Additionnels détenus par le Nominee en leur nom à tout tiers de bonne foi, lequel ne doit pas être une entreprise affiliée des Investisseurs Hg au sens des sections 15 et suiv. de l'AktG et doit traiter à égalité avec les Investisseurs Hg ("Acheteur Obligé"), alors les Investisseurs Hg pourront exiger de tous les autres Associés ("Associés Obligés") qu'ils vendent et transfèrent une partie de leurs Parts Sociales (à chaque fois de la même catégorie de Parts Sociales que celles que veulent vendre les Investisseurs Hg) et/ou de leurs Instruments de Dette Additionnels, le cas échéant, équivalente à la Proportion de l'Investisseur (telles que définie ci-dessous) ("Instruments Obligés") dans les mêmes termes ("Droit de Sortie Obligatoire").

8.2 Afin d'exercer un Droit de Sortie Obligatoire, le Gérant des Investisseurs enverra à chaque autre Associé sans délai excessif une notification écrite (la "Notice de Sortie Obligatoire") contenant (i) le nom et l'adresse de l'Acheteur Obligé, (ii) le prix d'achat offert par Part Sociale, (iii) le prix d'achat offert par Instrument de Dette Additionnel, (iv) les termes du paiement, (v) tout autre terme et condition de l'offre de l'Acheteur Obligé et (vi) le nombre de Parts Sociales que les Investisseurs Hg envisagent de vendre, ainsi que la proportion que ces Parts Sociales représentent par rapport au nombre total de Parts Sociales détenues par les Investisseurs Hg (la "Proportion de l'Investisseur").

8.3 Dans les 30 Jours Ouvrables de la réception de la Notice de Sortie Obligatoire (ou à une date ultérieure telle que spécifiée dans la Notice de Sortie Obligatoire sans pouvoir excéder 60 Jours Ouvrables après réception de la Notice de Sortie Obligatoire), chaque Associé Obligé vendra ses Instruments Obligés à l'Acheteur Obligé (i) dans les même termes et conditions que celles auxquelles les Investisseurs Hg vendent leurs Instruments Obligés à l'Acheteur Obligé et dans des termes non moins favorables que ceux définis dans la Notice de Sortie Obligatoire et (ii) sous réserve que la disposition par les Investisseurs Hg soit achevée dans les 60 Jours Ouvrables (mais, afin d'éviter tout doute, l'Associé Obligé aura le droit de participer en plus à la vente de Sortie Obligatoire si la disposition n'est pas achevée dans les 60 Jours Ouvrables).

8.4 Chaque Associé s'engage à prendre toutes les actions nécessaires pour une vente à l'Acheteur Obligé après l'exercice du Droit de Sortie Obligatoire, conformément aux dispositions de cet article 8. Le Gérant des Investisseurs est (en garantie de l'exécution des obligations de tous les Associés sous le Droit de Sortie Obligatoire) dès lors nommé comme mandataire véritable et légal de tous les Associés pour les besoins de l'acceptation de l'offre contenue dans la Notice de Sortie Obligatoire et pour exécuter le transfert des Instruments Obligés. Le Gérant des Investisseurs est obligé d'informer tous les Associés au plus tard dix (10) Jours Ouvrables avant l'acceptation de l'offre contenue dans la Notice de Sortie Obligatoire sur son intention d'accepter l'offre et d'exécuter le transfert des Instruments Obligés. Le Gérant des Investisseurs fournira à tous les Associés une version signée du contrat de vente de parts sociales, la documentation finale et tout autre document auxiliaire sans retard excessif après l'exécution du transfert. Le Conseil de Gérance devra à la date effective du transfert des Instruments Obligés (qui, pour éviter tout doute, n'interviendra pas avant la réception du prix d'achat par les Associés Obligés concernés) faire en sorte que l'Acheteur Obligé soit enregistré:

8.4.1 dans le registre des Associés de la Société en qualité de détenteur des Parts Sociales transférées; et

8.4.2 dans tout autre registre pertinent pour les Instruments de Dette Additionnels, dans la mesure où de tels Instruments de Dette Additionnels sont transférés.

Le prix d'acquisition sera distribué en conformité avec et dans l'ordre figurant à l'article 20.4 dans la mesure où les sous-paragraphes de l'article 20.4 sont applicables.

8.5 Si par le fait ou par l'omission de l'Acheteur Obligé ou des Investisseurs Hg, le transfert n'est pas achevé dans les 60 Jours Ouvrables de la réception de la Notice de Sortie Obligatoire, alors chaque Associé Obligé ne sera plus obligé de vendre ou de céder ses Parts Sociales ou ses Instruments de Dette Additionnels conformément à la Notice de Sortie Obligatoire, et toute vente, cession ou autre action mise en œuvre ou réalisée en relation avec le Droit de Sortie Obligatoire sera annulée, les Investisseurs Hg en supportant les coûts (étant entendu ici seulement les coûts de la transaction et non les profits perdus ou assimilés).

9. Sortie conjointe.

9.1 Si les Investisseurs Hg, agissant à travers le Nominee, ont l'intention de vendre tout ou partie de leurs catégories de Parts Sociales et/ou d'Instruments de Dette Additionnels détenus par le Nominee en leur nom à tout tiers de bonne foi, lequel ne doit pas être une entreprise affiliée des Investisseurs Hg au sens des sections 15 et suiv. de l'AktG ou un fonds géré ou conseillé de façon permanente par une entité contrôlée directement ou indirectement par HgCapital LLP, UK, alors le Gérant des Investisseurs fournira sans délai excessif une notification écrite à tous les autres Associés ("Associés de Sortie Conjointe") pour les informer de la vente envisagée et des termes substantiels d'une telle vente ("Notice de Sortie Conjointe").

En ce qui concerne le contenu d'une telle Notice de Sortie Conjointe, l'article 8.2 ci-dessus s'appliquera mutatis mutandis.

9.2 Dans les 30 Jours Ouvrables de la réception de la Notice de Sortie Conjointe, chaque Associé de Sortie Conjointe peut demander par écrit au Gérant des Investisseurs qu'une proportion de ses Instruments de Dette Additionnels égale à la Proportion de l'Investisseur et une proportion de ses Parts Sociales équivalente à la Proportion de l'Investisseur (les

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

"Instruments de Sortie Conjointe") puisse aussi être vendue dans les même termes et conditions que pour les Investisseurs Hg mais non pas dans des termes et conditions moins favorables que ceux définis dans la Notice de Sortie Conjointe (le "Droit de Sortie Conjointe").

9.3 Si un Associé de Sortie Conjointe ne notifie pas au Gérant des Investisseurs par écrit, dans les 30 Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Notice de Sortie Conjointe, son intention de vendre les Instruments de Sortie Conjointe, il ne peut plus demander la vente de ses Instruments de Sortie Conjointe à l'acheteur nommé dans la Notice de Sortie Conjointe.

9.4 Les articles 9.1 à 9.3 ne s'appliqueront pas si les Investisseurs Hg et/ou le Nominee envisagent de vendre et/ou de transférer tout ou partie de leurs Parts Sociales et/ou de leurs Instruments de Dette Additionnels détenus par les Investisseurs Hg ou le Nominee à toute entité ou entreprise affiliée des Investisseurs Hg au sens des sections 15 et seq. AktG ou à un fonds géré ou conseillé de manière permanente par une entité contrôlée directement ou indirectement par HgCapital LLP, UK.

9.5 L'article 8.4 premier paragraphe à l'exception de la seconde phrase et l'article 8.5 s'appliqueront mutatis mutandis en ce qui concerne une vente de sortie conjointe.

10. Changement de contrôle.

10.1 Les Associés reconnaissent que si avant un Événement de Sortie:

10.1.1 soit les Investisseurs Hg ou le Nominee, ou

10.1.2 le Co-Investisseur Institutionnel, ou

10.1.3 la filiale directe ou indirecte au sens de la section 15 de l'AktG à qui les Investisseurs Hg ou le Nominee ou le Co-Investisseur Institutionnel ont transféré leurs Parts Sociales,

ne sont plus directement ou indirectement contrôlés par leur actuelle société mère ultime du groupe (c'est-à-dire HgCapital LLP et Advent International Corporation (Boston, USA)), les autres Associés respectifs (afin d'éviter tout doute, en ce compris les Investisseurs du Management) auront droit de vendre et de céder en intégralité leur intérêt légal ou économique dans la Société à un acquéreur tiers (étant toute partie non contrôlée directement ou indirectement par HgCapital LLP ou Advent International Corporation (Boston, USA)) aux même conditions auxquelles la cession indirecte s'est produite, mais au moins à la juste valeur de marché. L'article 11.7 s'appliquera dans cette hypothèse.

10.2 Les Associés reconnaissent que les droits des Investisseurs Hg, également au travers du Nominee, du Co-investisseur Institutionnel, et d'ICG en vertu des Statuts de céder des Parts Sociales à une de leurs filiales directes ou indirectes au sens de la section 15 de l'AktG ne devront pas être employés improprement pour contrecarrer tout droit des autres Associés qu'ils tiennent en vertu des Statuts.

Titre III. - Gérance

11. Gérance.

11.1 La Société est administrée par cinq gérants ou plus nommés par une résolution prises par la majorité des Associés, divisés en deux catégories, désignés respectivement comme les "Gérants de Catégorie A", ceux-ci étant les gérants non basés au Luxembourg, et les "Gérants de Catégorie B", ceux-ci étant les gérants basés au Luxembourg (sans préjudice des autres désignations des gérants utilisées dans les Statuts). Ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance» ou le "Conseil"). Les gérants ne doivent pas nécessairement être des Associés. Les gérants peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans juste motif, par une résolution du/des Associé(s).

11.2 Le Gérant des Investisseurs aura également le droit par notice écrite adressée au Conseil de Gérance de la Société de désigner pour nomination un des gérants comme président du Conseil et le Conseil élira un tel nominé comme président.

11.3 L'Investisseur ERISA a le droit par notice écrite adressée à la Société de proposer pour nomination ou révocation une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera/révoquera une (1) personne de son choix comme membre du Conseil (le "Directeur ERISA"). Les Associés ont l'obligation de procéder à la nomination ou à la révocation d'un Directeur ERISA par une résolution des Associés conformément à la Loi et aux Statuts sans délai indu après réception d'un tel avis. Si l'Investisseur ERISA a exercé son droit de provoquer la nomination d'un Directeur ERISA, le Directeur ERISA doit être un des cinq gérants et sera considéré comme un Directeur Hg.

11.4 En supplément du Directeur ERISA, le Gérant des Investisseurs est en droit en délivrant une notice écrite à la Société de proposer pour nomination ou révocation:

11.4.1 Une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera/révoquera deux (2) personnes de son choix comme membres du Conseil de Gérance (chacun de ses gérants ainsi nommés étant un "Directeur Hg" et ensemble avec le Directeur ERISA, des "Directeurs Hg"), et

11.4.2 Un certain nombre nécessaire de gérants du Conseil afin qu'à tout moment une majorité de l'ensemble des membres du Conseil ait été nommée par les Investisseurs Hg. La deuxième phrase de l'article 11.3 s'appliquera mutatis mutandis.

11.5 Le Co-Investisseur Institutionnel est en droit en délivrant une notice écrite à la Société de proposer pour nomination ou révocation une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera/révoquera une (1) personne de son choix en tant que membre du Conseil (le "Directeur Advent"). La deuxième phrase de l'article 11.3

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

s'appliquera mutatis mutandis. Le Co-Investisseur Institutionnel aura, de plus, le droit de nommer un (1) observateur pour assister aux réunions du Conseil.

11.6 Le Gérant des Investisseurs aura le droit de désigner pour nomination un ou plusieurs gérants supplémentaires et/ou des observateurs pour assister aux réunions du Conseil. ICG recevra l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil et peut exiger du Gérant des Investisseurs d'être invité en tant qu'observateur aux réunions du Conseil s'il y a des points à l'ordre du jour qui sont raisonnablement dans son l'intérêt tel que déterminé de bonne foi par ICG.

11.7 Si, préalablement à un Evènement de Sortie, les Investisseurs Hg ou le Nominee ne sont plus contrôlés directement ou indirectement par leur actuelle société mère ultime du groupe tel que décrit précédemment, le Co-Investisseur Institutionnel sera également en droit d'exiger la nomination et la révocation de certains membres du Conseil afin qu'une majorité des membres du Conseil de temps à autre ait été nommée par le Co-Investisseur Institutionnel et l'article 11.4.2. ne s'appliquera pas dès lors. La deuxième phrase de l'article 11.3 s'appliquera mutatis mutandis.

12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

13. Représentation de la société.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée soit (i) par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature unique de tout Gérant de Catégorie B ou (iii) par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par tout Gérant de Catégorie B.

14. Délégation et Agents du conseil de gérance.

14.1 Tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

14.2 Tout gérant déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

15. Réunions du conseil de gérance.

15.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant et seront tenues à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requerra. Chaque gérant a le droit d'exiger qu'une réunion du Conseil de Gérance soit convoquée. Chaque gérant recevra une notification écrite de toutes les réunions du Conseil de Gérance énonçant tous les points à l'ordre du jour au moins cinq jours à l'avance, jours pendant lesquels les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg et en Allemagne (les "Jours Ouvrables"), exception faite qu'aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés renoncent par écrit aux exigences de notification.

15.2 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins une majorité de ses membres nommés de temps à autre est présente ou représentée, deux de ses membres devant être des Directeurs Hg et avec la présence d'au moins un Gérant de Catégorie B. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée dans les dix Jours Ouvrables, réunion à laquelle les mêmes exigences de quorum s'appliquent. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple des votes émis, comprenant au moins un vote favorable d'un Gérant de Catégorie B.

15.3 Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

15.4 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Un tel processus de décision est mis en œuvre en cas d'urgence uniquement et seulement dans la mesure où aucun gérant n'a exprimé par écrit son opposition à l'adoption de telles résolutions écrites. Une telle résolution écrite peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

15.5 Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de Gérance sera signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion.

15.6 Des extraits seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par tout gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

16. Pouvoirs réservés du conseil.

16.1 Sans préjudice de toute autre disposition du Pacte d'Associés ou de toute autre exigence légale relative aux matières ci-dessous concernant une approbation par l'assemblée générale des associés, les actes commerciaux suivants concernant toute Société du Groupe requièrent l'approbation écrite préalable (y compris par telefax ou par e-mail) du Conseil de Gérance:

16.1.1 la modification des statuts d'une Société du Groupe (à l'exclusion de la Société), autrement que tel que cela est envisagé par le Pacte d'Associés ou l'Engagement de Souscription;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.1.2 l'approbation du transfert de toute Part Sociale (que ce soit juridiquement ou économiquement) dans le capital social de toute Société du Groupe ou du prix auquel un tel transfert a lieu (incluant la juste valeur de tout transfert);

16.1.3 l'inscription de tout transfert de Parts Sociales, certificats représentatifs de capital ou titres de créances, le cas échéant;

16.1.4 l'augmentation et la diminution du capital social et l'émission de nouvelles parts sociales, les réorganisations de parts sociales comme l'émission de nouvelles catégories de parts sociales ou d'options pour l'acquisition de parts sociales, autrement que tel que cela est envisagé par le Pacte d'Associés ou l'Engagement de Souscription;

16.1.5 l'allocation des bénéfices à une réserve et la levée totale ou partielle de ces réserves;

16.1.6 les restructurations sociétaires, en ce compris la fusion avec une société autre qu'une Société du Groupe, ou toute autre mesure légale de transformation ou de réorganisation;

16.1.7 l'introduction d'une dissolution ou d'une liquidation d'une Société du Groupe et l'interruption ou le changement substantiel de la nature générale du commerce exercé par une Société du Groupe à cette date;

16.1.8 l'adoption d'un business plan concernant le Groupe, incluant le plan d'investissement et le plan financier pour l'année fiscale à venir (le "Business Plan") et tout changement dans ce Business Plan ou dans les prévisions sur lesquelles il est basé;

16.1.9 l'acquisition, la vente ou la constitution de charges grevant des entreprises ou des participations dans celles-ci et l'acquisition de tout intérêt (en son nom propre ou en qualité de mandataire) dans le capital social ou dans le capital d'emprunt ou dans des instruments convertibles en capital social de toute société;

16.1.10 la création, variation, extension ou prise en charge des responsabilités d'une tierce partie, dans en particulier des sûretés, garanties, transactions boursières et transactions futures qui excèdent 50.000 EUR pour une seule transaction et 250.000 EUR en tout pour une année fiscale donnée ou dans toutes autres transactions spéculatives qui ne sont pas de nature habituelles qui excèdent 50.000 EUR pour une seule transaction et 250.000 EUR en tout pour une année fiscale donnée;

16.1.11 la souscription ou l'octroi de prêts ou d'autres emprunts excédant une valeur nominale de 50.000 EUR pour une seule transaction ou excédant 250.000 EUR en tout pour une année fiscale donnée, sauf si cela est expressément prévu dans les contrats de prêt;

16.1.12 la nomination ou la révocation des auditeurs, à l'exception du commissaire aux comptes s'il y en a, et du réviseur indépendant lorsque sa nomination est requise par la loi;

16.1.13 le changement des méthodes comptables à l'exception de l'utilisation régulière des options de droit commercial et fiscal (Ausnutzung handelsrechtlicher und steuerlicher Wahlrechte);

16.1.14 la conclusion, la modification ou l'achèvement des contrats de prestation de services ou de travail d'un gérant du Groupe et/ou, dans la mesure où sa rémunération excède 100.000 EUR p.a., de tout directeur gérant ou employé clé d'une Société du Groupe;

16.1.15 la délivrance de notice en rapport avec toute variation de l'Engagement de Souscription, ou la renonciation à toute disposition ou droit sous l'Engagement de Souscription, et la modification de l'Engagement de Souscription par l'Acheteur;

16.1.16 l'émission ou le transfert de certificats de prêt ou d'instruments de prêt avec un effet commercial similaire;

16.1.17 toute distribution de dividendes ou distribution de toute autre nature;

16.1.18 la vente ou l'offre publique d'une Société du Groupe;

16.1.19 la vente des actifs (sauf pour les ventes rentrant dans le champ des affaires ordinaires) d'un volume total excédant 100.000 EUR dans un seul cas et 250.000 EUR en tout pour une année fiscale donnée;

16.1.20 l'introduction de procédures devant les juridictions gouvernementales ou les cours arbitrales dont la valeur du litige excède 100.000 EUR et la conclusion d'un accord dans de telles procédures;

16.1.21 apporter tout changement matériel à ou renoncer à toute condition d'un des contrats de prêt dans lesquels une Société du Groupe est partie ou refinancer toute somme empruntée en vertu de ces contrats de prêt;

16.1.22 la conclusion, la modification ou l'achèvement de contrats prévoyant un terme supérieur à deux (2) ans et créant pour une Société du Groupe des obligations supérieures à 100.000 EUR pour une année fiscale donnée;

16.1.23 la conclusion, la modification ou l'achèvement de contrats avec tout société du Groupe Casa Reha d'un montant supérieur à 25.000 EUR pour un seul cas et excédant 50.000 EUR en tout pour une année fiscale donnée;

16.1.24 la réalisation d'un engagement en capital par toute Société du Groupe excédant 100.000 EUR pour un seul cas et excédant 300.000 EUR en tout pour une année fiscale donnée;

16.1.25 l'acquisition, la vente et la création d'une charge sur un bien immobilier et sur des droits immobiliers, ainsi que la création de droits immobiliers héréditaires et leur disposition;

16.1.26 la création et la dissolution de succursales;

16.1.27 la conclusion, la modification ou l'achèvement d'accords de pension;

16.1.28 la nomination ou la révocation de toute personne en qualité de directeur gérant d'une Société du Groupe;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

16.1.29 la conclusion, la modification substantielle ou l'achèvement de toute transaction ou accord (qu'il constitue ou non un contrat, incluant, sans limitation, tout don ou prêt et incluant le fait de donner le consentement d'un conseil ou tout autre consentement ou approbation dans le cadre d'un accord de service):

(a) avec tout gérant, ou

(b) avec toute personne apparentée, au sens de la section 15 du Code fiscal allemand (Abgabenordnung), aux gérants du Groupe; ou

(c) avec une société dans laquelle un gérant ou une personne désigné au (b) ci-dessus a un intérêt,

à l'exception de toute transaction pour laquelle une disposition est insérée dans un contrat de travail ou de prestation de services ou qui constitue une modification d'un tel contrat de prestation de services ou de travail n'excédant pas un bénéfice en valeur numéraire (geldwerter Vorteil) de 10.000 EUR par an;

16.1.30 le fait d'engager des conseillers pour un tarif unique ou annuel dépassant les 100.000 EUR; et

16.1.31 établir, modifier ou mettre fin à tout schéma de partage des profits pour tout cadre ou employé qui dans l'ensemble dépasse 250.000 EUR pour une année fiscale donnée ou procéder dans une année fiscale donnée au paiement d'un bonus excédant 25.000 EUR à tout employé individuel ou directeur d'une Société du Groupe.

16.2 Les actes de commerces mentionnés dans les articles 16.1.1 à 16.1.19 requièrent en plus de l'approbation du Conseil de Gérance, l'approbation d'au moins deux Directeurs Hg lors des réunions du Conseil concernées. Les actes de commerce listés aux articles 16.1.1, 16.1.6 ou 16.1.12 et, lorsqu'ils se rapportent à la Société seulement pour les articles 16.1.5 et 16.1.17, requièrent de plus l'approbation du Directeur Advent lors des réunions du Conseil concernées.

16.3 A l'exception des actes de commerces listés aux articles 16.1.1, 16.1.6 ou 16.1.12 et, lorsqu'ils se rapportent à la Société seulement pour les articles 16.1.5 et 16.1.17, les actes de commerces précités ne nécessitent pas l'approbation préalable du Conseil, s'ils ont déjà été approuvés dans le cadre d'un Business Plan.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

17.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

17.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

17.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises au cours de réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

17.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

17.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, et incluant nécessairement l'accord du Co-Investisseur Institutionnel et des Investisseurs Hg, sous réserve de toute autre disposition légale. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

18. Exercice social.

18.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

18.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

18.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19. Droit de distribution des parts sociales.

19.1 Sur le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du montant nominal du capital social.

19.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société et dans dans la mesure de ce qui est permis par la loi et les présents Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.3 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution seront prises par les Associés en conformité avec l'article 17.7 ci-dessus ainsi qu'avec les dispositions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir des dividendes pour l'exercice en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir le restant des dividendes à distribuer.

Si au moment de la distribution, la dernière catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de Catégorie E) a été annulée en raison du rachat des Parts Sociales correspondantes ou pour toute autre raison, le reste du dividende sera alors attribué à la dernière catégorie de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie D).

19.4 En tout état de cause, la distribution de dividendes et le rachat de Parts Sociales ne pourront être réalisés que dans la mesure où la Société dispose de sommes disponibles à la distribution au sens de la Loi et en conformité avec toutes les autres dispositions légales applicables.

19.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou à ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés seront remboursés par l'/les Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

20. Dissolution et Liquidation.

20.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

20.2 La liquidation de la Société sera décidée par une réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

20.4 Tous les produits de la liquidation disponibles pour la distribution seront alloués comme suit:

20.4.1 Premièrement, au remboursement de tout prêt de la Société, s'il y en a, puis;

20.4.2 Pour le restant, au remboursement de tous les Instruments de Dette Additionnels, s'il y en a, plus tout intérêt échu et non payé, et enfin

20.4.3 Tout excédent résultant d'un Evénement de Sortie sera alloué aux Associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII.- Loi applicable

21. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

22. Définitions.

Casa Reha	Signifie Casa Reha Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129797, son adresse ou sa dénomination sociale pouvant changer de temps à autre.
Co-Investisseur Institutionnel	Signifie Advent Casa 2008 (Cayman) Limited, ayant son siège social à Maples Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, son adresse ou sa dénomination sociale pouvant changer de temps à autre.
Compte Intérimaire	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales pertinente.
Directeurs Hg	Signifie le Directeur ERISA et les gérants nommés à tout moment suite à une proposition de nomination de la part des Investisseurs Hg, chacun étant un Directeur Hg.
Engagement de Souscription	A le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.
Evénements de Sortie	Signifie une Vente, une Vente PropCo ou tout autre événement de sortie (en ce compris, sans limitation, la dissolution de la Société).
Gérant des Investisseurs	Signifie Hg Pooled Management Ltd., ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, son adresse ou sa dénomination sociale pouvant changer de temps à autre.
Groupe	Signifie la Société et ses filiales et ses participations à tout moment (chacune étant une "Société du Groupe").
Groupe Casa Reha	Signifie Casa Reha et ses filiales et ses participations à tout moment.
HCB	Signifie HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, ayant son siège social à Wiesenau 2, 60323 Francfort, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de la cour de Francfort sous le numéro HR B 52410, son adresse ou sa dénomination sociale pouvant changer de temps à autre.
ICG	Signifie ICG European Fund 2006 S.A., ayant son siège social au 412F, Route d'Esch L-1030 Luxembourg, immatriculée à Luxembourg sous le numéro B 121235 ("ICG EF") et Intermediate Capital Investments Limited, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres, EC2N 1DP, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 2327070 ("ICIL"), Leurs adresses et leurs dénominations sociales pouvant changer de temps à autre.
Instrument de Dette Additionnel:	Signifie tous les instruments financiers autres que les Parts Sociales (que ce soit en capital social ou en dette, y compris les prêts d'associés, certificats préférentiels de capital ou certificats préférentiels de capital convertibles et/ou certificats de prêt) qui pourraient être souscrits par les Associés conformément aux provisions du Pacte d'Associés.
Investisseurs du Management	Signifie HCB et SOHELA (et chacun étant un "Investisseur du Management").
Investisseur(s) Hg	Signifie: 1. HgCapital 5 L.P. ("ERISA Investor"), ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, Iles de la Manche, GY1 3ZD, agissant par son directeur Hg Pooled Management Ltd.; 2. HgCapital 5 Executive Co-Invest L.P., ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, Iles de la Manche, GY1 3ZD, agissant par son directeur Hg Pooled Management Ltd.; et 3. HGT L.P., ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, Iles de la Manche, GY1 3ZD, agissant par son directeur Hg Pooled Management Ltd.; Leurs adresses et leurs dénominations sociales pouvant changer de temps à autre. Qu'ils investissent directement dans la Société ou à par un Nominee.
Investisseurs non-Hg	Signifie le Co-Investisseur Institutionnel, HCB, SOHELA et ICG.
Jour Ouvrable	Signifie les jours pendant lesquels les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg et en Allemagne.
Montant disponible:	Signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) par, le cas échéant, le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée, dans la mesure où cela correspond à des fonds distribuables conformément à la Loi, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placée dans des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, à chaque fois tel qu'il ressort des Comptes Intérimaires pertinent (sans qu'il y ait, pour éviter tout doute, de double compte) pour que: AA = (NP + P+ CR) -(L + LR) Où: AA = le Montant Disponible NP = les bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

	P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond à des fonds distribuables conformément à la Loi L = pertes (pertes reportées incluses) LR = toutes sommes devant être placées dans des réserve(s) conformément aux exigences de Loi ou des Statuts.
Montant Total d'Annulation	Sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie pertinente au moment de l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts, pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
Nominee	Signifie HgCapital 5 (Nominees) Limited, ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, son adresse ou sa dénomination sociale pouvant changer de temps à autre.
Pacte d'Associés	Signifie tout Pacte d'Associés, qui pourrait être conclu entre la Société et ses Associés de temps à autre.
PropCo	Signifie toute entité allemande à acquérir ou à constituer par la Société.
SOHELA	Signifie SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, ayant son siège social à Tannenweg 14, 61440 Oberursel, Allemagne, immatriculée auprès du registre du commerce de la cour de Bad Homburg sous le numéro HR B 10519, son adresse ou sa dénomination sociale pouvant changer de temps à autre.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	Sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociale devant être rachetée et annulée.
Véhicule d'Investissement	Signifie HCB et SOHELA.
Vente	Signifie la vente de l'ensemble ou d'une partie significative de toutes les Parts Sociales et/ou d'une partie significative des actifs et passifs du Groupe.
Vente PropCo	Signifie la vente d'une ou de l'ensemble des PropCos ou des actifs détenus par ces PropCos.

Sixième résolution

Suite à la refonte des Statuts de la Société, les Associés décident de mettre fin au mandat de gérant de la Société de M. François Champon avec effet immédiat.

Les Associés décident de donner décharge à cet ancien gérant de la Société pour l'exécution de son mandat. Cette décharge sera confirmée lors de l'assemblée générale annuelle des associés devant se tenir en 2011.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Mme Nadia Dziwinski, une gérante existante de la Société, en tant que "Directeur HG" et gérante de catégorie B, et de nommer comme nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Philipp Schwalber, né le 19 février 1974 à Breisgau, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Flat E, 22 Westbourne Gardens, Londres W2 5PU, Royaume-Uni, en tant que Directeur ERISA et gérant de catégorie A,

- Eric Oellerer, né le 16 août 1970 à Sydney, Australie, ayant son adresse professionnelle au 3, Salvatorstrasse, 80333 Munich, Allemagne, en tant que Directeur Hg et gérant de catégorie A,

- Manfred Wiehl, né le 26 septembre 1942 à Pfullingen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Am Geisberg, 97618 Hohenroth, Allemagne, en tant que Directeur Advent et président du Conseil de Gérance, et gérant de catégorie A, et

- Dirk van de Maat, né le 08 janvier 1964 in Ahaus, Allemagne, demeurant au Wiesenau 2, 60323 Francfort s/ Main, Allemagne, en tant que gérant de catégorie A.

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille Euro.

Passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38592. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122102/1584.

(100138942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Kaltlux, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.126.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096148/9.

(100108253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Netdata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 93.650.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096196/9.

(100107557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Styron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 92.365,82.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096253/11.

(100108095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Berimor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.554.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 10 août 2010 de la société Berimor Investments S.à r.l., l'associé unique GCL Solar Energy (Europe) Limited a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant A suivant en date du 10 août 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Yee Ming Tong, né le 05 août 1952 à Hong Kong, demeurant à Unit 1703-1706, Level 17 International Commerce Centre, 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong, en qualité de Gérant A de la Société.

2. Nomination du nouveau Gérant A suivant en date du 10 août 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur You Jiang, né le 19 juin 1958 à Shanghai, demeurant à Unit 1703-1706, Level 17 International Commerce Centre, 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong, en qualité de Gérant A de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Liu Yumin, Gérant A;
- Yee Ming Tong, Gérant A;
- You Jiang, Gérant A;
- Martinus C.J. Weijermans, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berimor Investments S.à r.l.
Martinus C.J. Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2010122846/25.

(100138804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Société Lonigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 21, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 97.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096264/9.

(100107880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Société Lonigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 21, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 97.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096265/9.

(100107898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Aquaski Moselle a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Wormeldange,

R.C.S. Luxembourg F 6.054.

L'Assemblée Générale 2009 décide, sur proposition du Président et conformément à ses statuts à l'unanimité de rectifier ses statuts de manière suivante:

Aquaski Moselle a.s.b.l
Siège social: Ehnen
Contre
Aquaski Moselle a.s.b.l
Siège social: Commune de Wormeldange

Référence de publication: 2010096833/14.

(100108059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 19. August 2010

Aus dem Protokoll und den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Structured Invest S.A. (die „Gesellschaft") vom 19. August 2010 geht folgendes hervor:

- Herr Dr. Rainer Krütten, geboren am 09. Juni 1962 in Preist, wohnhaft Möwenstr. 26a, D-81827 München, wird zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über das Geschäftsjahr 2013 beschließt und am dritten Freitag des Monats März im Jahr 2014 stattfinden wird, ernannt.

- Die Aktionärsversammlung nimmt zur Kenntnis, dass per 30. Juni 2010 Herr Dominik Kremer sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft wirksam niedergelegt hat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Der Verwaltungsrat setzt sich demzufolge per 19. August 2010 aus den Herren Dr. Jürgen Amendinger als Vorsitzendem, Herrn Patrick Sollinger und Herrn Dr. Rainer Krütten zusammen.

Gezeichnet: Mayers, Kräwer, Duscynski.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. August 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscyncki

Référence de publication: 2010121891/22.

(100137233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Dandy Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 55.957.

Statuts coordonnés suivant acte du 15 juin 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2010096924/12.

(100108232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

M.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.705.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 juillet 2010 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

De plus les nouveaux Administrateurs suivants ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- Mr Thierry FLEMING, expert-comptable, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Mr Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Mr Guy HORNICK, expert-comptable, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

De plus, la société AUDIEX S.A., domiciliée au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65469, a été nommé Commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010. Stéphane HÉPINEUZE.

Référence de publication: 2010097036/23.

(100107610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Luxembourg.

Pour Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010097070/14.

(100107876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 19.423,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.170.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société tenue le 2 septembre 2010

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par un gérant de catégorie B de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 12 août 2010,

- de nommer, avec effet au 12 août 2010 et pour une période indéterminée, Monsieur Frédéric SALVADORE, expert-comptable, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant de catégorie B en remplacement du gérant de catégorie B ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PYRAMIS GLOBAL ADVISORS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010122245/18.

(100138885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.926.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Jan Könighaus.

Référence de publication: 2010097146/10.

(100107990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.926.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Jan Könighaus.

Référence de publication: 2010097147/10.

(100107993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Lojas Americanas Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.374.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., agent domiciliataire de la société Lojas Americanas Overseas S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.374 (la Société), informe de la démission du directeur suivant:

- Cañdida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que directeur de la Société, avec effet au 4 novembre 2008.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Fait à Luxembourg, le 12 août 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Christelle Ferry / Fabrice Geimer
Managing Director / Attorney in Fact A

Référence de publication: 2010113360/16.

(100127400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

Extrait rectificatif du Dépôt L100112216.05 en date du 26/07/10

Les données personnelles (date de naissance) de Mme, Reeba Nachtegaele, administrateur de la Société, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg ont été erronées.

Les données actuellement enregistrées au R.C.S.L. sont:

Date de naissance: 16/12/1960 (Carrot River - Canada)

Les données correctes sont les suivantes:

Date de naissance: 16/12/1961 (Carrot River - Canada)

A Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait conforme
La Société
Signatures

Référence de publication: 2010122275/18.

(100138943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Caledonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.493.

EXTRAIT

En date du 16 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank WALENTA, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 2 août 2010.

- Ivo HEMELRAAD, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 2 août 2010 et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il conviendra également de noter que l'adresse professionnelle du gérant B Marjoleine VAN OORT est désormais 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113552/17.

(100128863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

P& B Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.358.

En date du 19 août 2010, Victoria Management Services S.A., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 500 parts sociales de la société P&B Investment S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, à la société Thibault Management Services S.A., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010114838/16.

(100130545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Kingdom Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.623.

EXTRAIT

Il résulte de l'ouverture de la liquidation de Tommy Hilfiger Holding S.à r.l., associé unique de la Société, que le liquidateur a décidé en date du 10 mai 2010 de distribuer les parts sociales que Tommy Hilfiger Holding S.à r.l. détenait dans la Société comme suit:

«APAX US VII L.P.», un Limited Partnership régi selon les lois des îles Caïmans et ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, et immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 17014 . . . . . 2.540.431

«APAX WW NOMINEES LTD.», une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre ayant son siège social aux 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04693597 . . . . . 7.782.695

«Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.528 58

«Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.534 58

«Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises,ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.533 58

«Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.687 58

«Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.688 58

«Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.689 58

«Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.864 58

«ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP», un Limited Liability Partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615, South Dupont Highway, City of Dover, Conté de Kent, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique 453.486

«FULDERBERG LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 650605 . . . . . 129.568

«GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, 259.193

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1024641 . . . . . .

«SHL FINANCE LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 16592 . . . . . 259.135

«T4, LLC», une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Connecticut, ayant son siège social au 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Connecticut Secretary of State sous le numéro 0857507 . . . . . 531.273

«TRANQUILITY INVESTMENTS LLC», une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 20-5735761 . . . . . 192.436

«Stichting Administratiekantoor Elmira», une fondation ayant son siège social à Amsterdam, Pays Bas et ayant son adresse à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, immatriculée sous le numéro 34247721 . . . . . 2.363.867

TOTAL 14.512.490

Ces sociétés sont maintenant les associés de la Société.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010122352/75.

(100138144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Bärlu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7270 Helmsange, 13, rue des Nations Unies.

R.C.S. Luxembourg B 130.578.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122066/10.

(100138841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

C.E.C.R.H. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.9.2010.

Référence de publication: 2010122081/10.

(100138844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

C.E.C.R.H. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.655.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 5 août 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010122082/20.

(100138845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

European Foods Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 72.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010122131/14.

(100138859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Cross Falls Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 89.243.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010122086/11.

(100138832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Celox S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122094/9.

(100138839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

EagleHigh Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.560.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 août 2010

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 2 août 2010 que:

- Monsieur Valentine Tonkonogy, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, Wissotzky str. à 62338 Tel Aviv, Israël a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Dor Gilan, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, Wissotzky str. à 62338 Tel Aviv, Israël a été élu au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010122115/17.

(100138377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122119/10.

(100138760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

ECP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

La demeure de M. Paolo Sardi, administrateur et délégué à la gestion journalière de la société est modifiée comme suit:

M. Paolo Sardi, né le 12.01.1975 à Alessandria, Italie, demeurant au 76, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122121/12.

(100138947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Input Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.024.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 août 2010

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 2 août 2010 que:

- Monsieur Valentine Tonkonogy, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, Wissotzky str. à 62338 Tel Aviv, Israël a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Dor Gilan, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, Wissotzky str. à 62338 Tel Aviv, Israël a été élu au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010122156/17.

(100138378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

EK Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 88.397.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122123/10.

(100138936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Euroconfiserie et Alimentation S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.744.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122128/10.

(100138761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Five and Fifth, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 141.048.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010122133/11.

(100138967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Finalta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010122138/11.

(100138383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

La Montagne de Beaulieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.576.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2010122186/12.

(100138404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Lux Cinema Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.110.

A la suite de la cession en date du 20 août 2010 de l'unique part sociale détenue par la société SAINT JOVITE INVESTMENTS CV, toutes les 25.000 parts sociales de la société sont dorénavant toutes détenues par:

- CINEMA VENTURE CAPITAL SARL, R.C.S. Luxembourg B n° 154113, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour LUX CINEMA INVESTMENTS SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122194/15.

(100138863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Gero Investments Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59436 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122140/10.

(100138886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Great German Stores AZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.703.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010122141/10.

(100138904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

GEPRO1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 24.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010122142/11.

(100138819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

GFI Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.262.367,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122143/11.

(100138694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Maritza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.186.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

MARITZA S.A.
Mohammed KARA / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010122205/12.

(100138838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Golden Gate S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122148/10.

(100138428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Great German Offices, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.871.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010122150/10.

(100138902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Great German Offices B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.142.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010122151/10.

(100138903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

L.V Transports, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 150.745.

EXTRAIT

Cession d'actions entre:

Monsieur CRESSENT JEAN MARC, demeurant professionnellement 112 rue du Canal L-4051 ESCH SUR ALZETTE, cède et transporte 13 parts sociales à Monsieur BITOMO EDJOLO Jean Marie né le 13/10/1959 à Yaounde (CAMEROUN) demeurant 1 square du renard F-77186 NOISIEL (France) au prix de 13 euros.

Et

Monsieur CRESSENT JEAN MARC, demeurant professionnellement 112 rue du Canal L-4051 ESCH SUR ALZETTE, cède et transporte 12 parts sociales à Monsieur CALVIGNANELLO Fabrice né le 20/02/1983 à ECHIROLLES (France) demeurant 260 route du Lac F-38660 LA TERRASSE (France) au prix de 12 euros.

Fait à Esch, le 08 septembre 2010. BITOMO EDLOLO Jean Marie.

Référence de publication: 2010122178/17.

(100138396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Grocer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.419.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010122152/11.

(100138500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Hinricks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.840.

Le Bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010122153/10.

(100138627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Val Formation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.360.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122514/9.

(100138651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Feel Safe by Guy Beck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 14, rue Emil Marx.

R.C.S. Luxembourg B 144.521.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122425/9.

(100138597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Inmet Finance Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.174.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in substitution of his absent colleague Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, in whose office the present deed remains.

There appeared:

Inmet Luxembourg, the Luxembourg branch of Inmet Mining Corporation, a Canadian company incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 330 Bay Street, Suite 1000, Toronto, Ontario, M5H-2S8, Canada, created and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

represented by Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, lawyer, residing in 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated August 19, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Inmet Luxembourg (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") is the sole Shareholder of Inmet Finance Company Sàrl, a private limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed enacted on October 03, 2006, in the State of Delaware, whose corporate seat has been transferred by a deed enacted on August 19, 2010, by Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

1. Setting up of two (2) classes of shares consisting in ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as "MRPS") and determination of their respective rights and obligations attached thereto;

2. Setting up of two (2) share premium accounts, one linked to the Ordinary Shares and the other to the MRPS;

3. Conversion of 368,439,554 (three hundred sixty-eight million four hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-four) existing ordinary shares of the Company into 368,439,554 (three hundred sixty-eight million four hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-four) MRPS;

4. Conversion of the existing share premium account amounting to EUR 59,187,771.-(fifty-nine million one hundred eighty-seven thousand seven hundred seventy-one Euro) into two (2) different accounts of share premium, one account attached to the ordinary shares for an amount of EUR 16,060.-(sixteen thousand sixty Euro) and one share premium account attached to the MRPS for an amount of EUR 59,171,711.-(fifty-nine million one hundred seventy-one thousand seven hundred eleven Euro);

5. Increase of the corporate capital by one MRPS together with a share premium to be paid in kind by conversion of the retained earnings amounting to EUR 56,992,509.-(fifty-six million nine hundred ninety-two thousand five hundred nine Euro), that financed the company at the time of the migration;

6. Amendment of article 5 of the articles of association in order to reflect the setting up of the two (2) classes of shares of the Company, the conversion of the existing ordinary shares into MRPS, the setting up of two (2) share premium accounts and the issue of one new MRPS with a share premium;

7. Amendment of article 19 of the articles of association of the Company;

8. Other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to set up two (2) classes of shares consisting in ordinary shares and MRPS. The respective rights and obligations attached to each class of shares will be defined in the way as set forth in the newly amended article 5 of the articles of association of the Company.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to set up two (2) share premium accounts, one linked to the ordinary shares and one linked to the MRPS. The respective rights and obligations attached to each share premium account will be defined in the way as set forth in the newly amended article 5 of the articles of association of the Company.

Third resolution:

There now appeared Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, in his capacity as manager of the Company, duly empowered, presenting an extract of the minutes of the board of managers of the Company, which states for the needs of the notarial deed, that the value of the ordinary shares to be converted is not lower than EUR 368,439,554.-.

The Sole Shareholder decides to convert 368,439,554 (three hundred sixty-eight million four hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-four) existing ordinary shares of the Company into MRPS.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder decides to convert the existing share premium account amounting to EUR 59,187,771.-(fifty-nine million one hundred eighty-seven thousand seven hundred seventy-one Euro) into two (2) different accounts of share premium, one account attached to the ordinary shares for an amount of EUR 16,060.-(sixteen thousand sixty Euro) and one share premium account attached to the MRPS for an amount of EUR 59,171,711.-(fifty-nine million one hundred seventy-one thousand seven hundred eleven Euro).

Fifth resolution:

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 1.-(one Euro) and to issue one new MRPS, together with the payment of a share premium amounting to EUR 56,992,508 (fifty-six million nine hundred ninety-two thousand five hundred eight Euro).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Contributor's Intervention - Subscription - Payment:

There now appeared Mr. Emmanuel Réveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on August 20, 2010 which will remain attached to the present deed. The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 1 (one) MRPS with a par value of EUR 1.-(one Euro);

- pay a share premium amounting to EUR 56,992,508 (fifty-six million nine hundred ninety-two thousand five hundred eight Euro);

by the contribution in kind consisting of the conversion of the retained earnings account.

Mr. Emmanuel Réveillaud further, presented an extract of the minutes of the board of managers of the Company held yesterday confirming that the board of managers has valued the retained earnings to the amount of EUR 56,992,509 (fifty-six million nine hundred ninety-two thousand five hundred nine Euro) to be converted in one MRPS and the payment of a share premium. If at the time of the conversion of the retained earnings, there is other comprehensive income in line with LUXGAAP then the Sole Shareholder decides that it will convert the amount of this other comprehensive income into the MRPS share premium account.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above setting up of the two (2) classes of shares of the Company, the conversion of the existing ordinary shares into MRPS, the setting up of two (2) share premium accounts and the issue of one new MRPS with a share premium. Article 5 of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

Section 1 " The corporate capital of the Corporation is set at three hundred sixty-eight million five hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-five EUR (EUR 368,539,555.-), divided into and represented by two (2) classes of shares as follows: 100,000 (one hundred thousand) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares"), 368,439,555 (three hundred sixty-eight million four hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-five) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the "MRPS") (hereinafter all together collectively referred to as the "Shares" except otherwise expressly provided herein), having all a par value of EUR one (EUR 1.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless to their nature and to which class they belong.

Section 2 All the Shares are fully paid up.

Section 3 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;

Section 4 All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all MRPS then in issue neither converted nor retracted upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant MRPS are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of a MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing to the Corporation to retract all or part of its MRPS; and

(iii) the retraction or redemption price of MRPS whether redeemed at the Corporation's request or retracted at the holder's request will be equal to the face value of the redeemed or retracted MRPS increased by the share premium (if any) attached to the relevant MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed or retracted plus an amount corresponding to the portion of the legal reserve obtained by dividing the amount of the legal reserve by the number of Shares in issue and multiplying the result by the number of redeemed or retracted MRPS. Redeemed or retracted MRPS will be cancelled forthwith after redemption or retraction.

Section 5 MRPS are issued in the form of convertible shares into Ordinary Shares. MRPS may be converted pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(ii) the MRPS will be converted into Ordinary Shares pursuant to the following conversion ratio: one MRPS issued by the Corporation as estimated at its par value against that number of Ordinary Shares resulting in the fair market value of such ordinary shares on the conversion date being equal to the par value of the MRPS converted. No decimal of Ordinary Shares will be issued. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

The share premium (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to these MRPS so converted will be allocated to the share premium of the Ordinary Shares. Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

Section 6 The holder of Ordinary Shares will be entitled to dividend payments or liquidation proceeds (as the case may be) provided that and to the extend that the Corporation has sufficient cash available, after each dividend payment or liquidation proceeds (as the case may be) is made to redeem the MRPS then in issue (including any attached share premium). In any circumstances whatsoever, the holder of MRPS will not be entitled to dividend payments. In case of dissolution of the Corporation, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares."

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend section 3 of article 19 of the articles of association of the Company and will henceforth have the following wording:

"Section 3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares (including any attached share premium). Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Corporation's capital by the holder of such shares."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6.000,-(six thousand Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, empêché, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Inmet Luxembourg, la succursale luxembourgeoise de Inmet Mining Corporation, une société canadienne constituée et établie en vertu du droit canadien, ayant son siège social situé à 330 Bay Street, suite 1000, Toronto, Ontario, M5H 2S8, Canada, créée et existant sous les lois luxembourgeoises, non encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social situé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ici représentée par Maître Emmanuel RÉVEILLAUD, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration datée du 19 août 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour le besoin de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte que:

Inmet Luxembourg (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'Associé Unique de Inmet Finance Company Sàrl, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social situé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, non encore enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, incorporée par un acte daté du 3 octobre 2006, dans l'Etat du Delaware, dont le siège statutaire a été transféré par un acte du 19 août

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

2010, par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

1. Création de deux (2) catégories de parts sociales consistant en des parts sociales ordinaires (ci-après dénommées les «Parts Ordinaires»), et des parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après dénommées les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et détermination des droits et obligations respectifs attachés à chaque catégorie de parts sociales;

2. Création de deux (2) comptes de prime d'émission, un lié aux Parts Ordinaires et l'autre aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

3. Conversion de 368,439,554 (trois cent soixante-huit millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-quatre) Parts Ordinaires existantes de la Société en 368,439,554 (trois cent soixante-huit millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-quatre) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;

4. Conversion du compte de la prime d'émission existant d'un montant de EUR 59,187,771.-(cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante et onze Euros) en deux (2) comptes différents de prime d'émission, un compte lié aux Parts Ordinaires pour un montant de EUR 16,060.-(seize mille soixante Euros) et un compte de prime d'émission lié aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour un montant de EUR 59,171,711.-(cinquante-neuf millions cent soixante et onze mille sept cent onze Euros);

5. Augmentation du capital social par une Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable ensemble avec une prime d'émission payée en nature par la conversion des profits reportés d'un montant de EUR 56,992,509.-(cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent neuf Euros), qui finançaient la Société à l'époque de la migration;

6. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter la création de deux (2) catégories de parts sociales de la Société, la conversion des parts sociales ordinaires existantes en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, la création de deux (2) comptes de prime d'émission et l'émission d'une nouvelle Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable;

7. Modification de l'article 19 des statuts de la Société;

8. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de créer deux (2) catégories de parts sociales consistant en parts sociales ordinaires et en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les droits et obligations respectifs liés à chaque catégorie de parts sociales seront définis dans l'article 5 nouvellement modifié des statuts de la Société.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de créer deux (2) comptes de prime d'émission, un lié aux Parts Ordinaires et l'autre lié aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les droits et obligations respectifs liés à chaque compte de prime d'émission seront définis dans l'article 5 nouvellement modifié des statuts de la Société.

Troisième résolution:

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel RÉVEILLAUD, en sa qualité de gérant de la Société, dûment habilité, présentant un extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la Société, qui dispose pour les besoins de l'acte notarié, que la valeur des part ordinaires à convertir n'est pas inférieure à EUR 368,439,554.-.

L'Associé Unique décide de convertir 368,439,554 (trois cent soixante-huit millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-quatre) Parts Ordinaires existantes de la Société en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir le compte de la prime d'émission existante d'un montant de EUR 59,187,771.-(cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante et onze Euros) en deux

(2) comptes différents de prime d'émission, un compte lié aux Parts Ordinaires pour un montant de EUR 16.060.-(seize mille soixante Euros) et un compte de prime d'émission lié aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour un montant de EUR 59,171,711.(cinquante-neuf millions cent soixante et onze mille sept cent onze Euros).

Cinquième résolution:

L 'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.-(un Euro) et d'émettre une nouvelle Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 56.992.508 (cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt douze Euro).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Mr. Emmanuel Réveillaud, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2010 qui restera annexée aux présentes. La comparante a déclaré:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- souscrire et payer en totalité 1, (une) Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable d'une valeur nominale de EUR 1.- (Un Euro);

- payer une prime d'émission de EUR 56.992.508 (cinquantes six million neuf cent quatre vingt douze mille cinq cent huit Euro);

par l'apport en nature consistant en la conversion du compte des profits reportés. M. Emmanuel Réveillaud en outre, a présenté un extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la Société qui a eu lieu hier confirmant que le conseil de gérance a évalué les profits reportés à la somme de EUR 56.992.509 (cinquante six million neuf cent quatre vingt douze mille cinq cent neuf Euro) qui seront convertis en une Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable et le paiement d'une prime d'émission. Si au moment de la conversion des profits reportés, un autre revenu significatif conforme au LUXGAAP, l 'Associé Unique décide que le montant de cet autre revenu significatif sera converti sur le compte de la prime d'émission de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création ci-dessus de deux (2) catégories de parts sociales de la Société, la conversion des parts sociales ordinaires existantes en Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, la création de deux (2) comptes de prime d'émission et l'émission d'une nouvelle Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable avec une prime d'émission. L'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Section 1. «Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-huit millions cinq cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-cinq euro (EUR 368,539,555.-) divisé et représenté par deux (2) catégories de parts sociales comme suit: 100,000 (cent mille) parts sociales ordinaires (ci-après dénommées «Parts Ordinaires»), 368,439,555 (trois cent soixante-huit millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après dénommées «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») (ci-après toutes dénommées les «Parts», sauf disposition contraire expresse dans les présentes), ayant toutes une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous forme nominative et assorties des droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

Section 2. Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

Section 3. La prime d'émission payée sur les Parts Ordinaires ou sur les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera comptabilisée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit: toute prime payée pour des Parts Ordinaires sera comptabilisée au compte de prime d'émission des Parts Ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires") et demeurera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

Toute prime payée pour des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera comptabilisée au compte de prime d'émission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables") et demeurera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

Section 4. Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (incluant, sans limitation, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou de recettes issues d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises ni converties ni retirées à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle ces Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont été émises (la "Date Finale de Rachat Obligatoire");

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de certaines ou toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) le prix de reprise ou de rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, que le rachat se fasse à l'initiative de la Société ou à celle du détenteur, sera égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, majorée de la prime d'émission (le cas échéant) attachée à cette catégorie de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et qui est attribuable aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ainsi rachetées, plus un montant correspondant à la portion de la réserve légale obtenue en divisant le montant de la réserve légale par le nombre de Parts émises puis en le multipliant par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées ou retirées seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat ou de leur reprise.

Section 5. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties conformément aux conditions et modalités suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion en Parts Ordinaires; et

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en Parts Ordinaires suivant le ratio suivant: une Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable émise par la Société telle qu'évaluée à sa valeur nominale contre le nombre de Part Ordinaires résultant de la valeur de marché de telles parts ordinaires à la date de conversion, égale à la valeur nominale des Parts Privilégies Obligatoirement Rachetables converties. Aucune fraction de Parts Ordinaires ne sera émise. Le conseil de gérance de la Société peut (en cas de fractions) arrondir à la décimale supérieure ou inférieure au nombre de Parts Ordinaires approprié le plus proche.

La prime d'émission (le cas échéant) attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties et qui est attribuable à ces Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ainsi converties sera allouée à la prime d'émission des Parts Ordinaires.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

Section 6. Le détenteur de Parts Ordinaires aura droit au paiement de dividendes ou de boni de liquidation (le cas échéant) à condition et dans la mesure ou la Société dispose suffisamment de liquidités après chaque paiement de dividendes ou de boni de liquidation, pour racheter les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises (incluant le cas échéant toute prime d'émission y attachées). En toutes autres circonstances, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables n'aura droit à aucun paiement de dividendes. En cas de dissolution de la Société, le rang du détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourus par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires.»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la section 3 de l'article 19 des statuts de la Société et qui aura désormais la teneur suivante:

Section 3. «Les pouvoirs du conseil de gérance cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera versé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables selon la valeur nominale de telles parts (prime d'émission attachée comprise). Le détenteur de Parts Ordinaires sera alors autorisé à recevoir le montant restant (le cas échéant) au pro rata eu égard au nombre de parts détenues dans le capital social de la Société, par le détenteur de ces parts.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront chargé en raison de son augmentation de capital, sont estimés à environ EUR 6.000,-(six mille Euros).

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour ou demande de débat, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, WERSANDT.

Enregistré à Remich, le 27 août 2010. REM 2010 / 1146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122163/343.

(100138298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck